JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

15. AOÛT 1788.

Neque te ut miretur turba, labores,
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.

A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-Libraire, sur le Vrythof.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

15. Août 1788.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Analyse & examen du systême des philosophes économistes; par un Solitaire. A Geneve, chez Barde; à Paris, chez la veuve Duchesne, 1787. 1 vol. *in*-8°. de 294 pag.

Si dans le sein de la religion, malgré la pureté & l'inviolable sainteté de ses dogmes & de ses maximes, il s'est élevé des sectes extravagantes & dangereuses qui ont porté le trouble dans le culte public, dont la paix & le plus doux sentiment devroient faire le partage; on peut bien dire que la philosophie a fait éclore des productions infiniment plus insensées & plus détestables. Et cela devoit être ainsi. Car si la religion immuable en elle même, comme dans ses principes & ses conséquences, ayant la sanction de Dieu, la croyance & la pratique d'une

multitude de siecles, n'a pu empêcher que des esprits inquiets, turbulens, destructeurs & rongeurs n'entreprissent d'élever quelque folie favorite sur les débris des plus importantes vérités; que sera-ce de la pauvre philosophie, qui n'a d'autre sanction que la lumiere folâtre d'une raison inquiete & branlante, que la mode, la vogue, l'humeur & le caprice du moment, & qui aux ravages de l'erreur oppose d'autres erreurs dont la destruction ne peut que tourner à l'avantage de l'éternelle vérité?

Mais de toutes les sectes qui ont divisé, embrouillé & déshonoré la philosophie, il n'y en a peut-être pas qui ait conspiré plus directement à la rendre ridicule que celle des économistes. Et la chose est toute naturelle. La philosophie étant déjà dégradée & ravalée par toutes sortes de folies, à l'époque où cette secte s'est formée, l'on ne peut être surpris qu'elle ait produit un composé plus informe & plus monstrueux que tout ce qu'elle a engendré dans des tems d'énergie & de vigueur. C'est le Solitaire qui a publié les années précédentes l'examen des systêmes de Rousseau de Geneve & de M. Gebelin *, qui nous donne maintenant celui du systême des économistes; & qui dans un tableau où tous les traits sont rapprochés par une savante analyse, nous apprend à évaluer le mérite de cette secte verbiageuse & empyrique. Le résultat de ses dogmes est que » le grand ordre fut pere du besoin; » le besoin engendra le travail; le travail » mit au monde la société, qui fut mere » de l'intelligence & de la parole, qui don- » nerent le jour à l'agriculture; l'agri-

* 1 Sept. 1786, p. 3.

„ culture engendra les avances ; les avan-
„ ces engendrerent le produit net ; le pro-
„ duit net engendra le choix d'une com-
„ pagne, ce choix engendra des droits &
„ des devoirs ; ces droits & ces devoirs
„ engendrerent une prompte population,
„ qui engendra beaucoup d'avances ; ces
„ grandes avances engendrerent l'espérance
„ d'un gros produit net, & la crainte d'un
„ médiocre, qui engendrerent la religion
„ agricole & le partage des terres ; le par-
„ tage des terres engendra les propriétés
„ foncieres ; les propriétés foncieres engen-
„ drerent l'établissement d'un corps social ;
„ le corps social eut quatre enfans, les loix,
„ les magistrats, les institutions pour en-
„ seigner le grand ordre, & enfin la nécef-
„ sité d'une autorité ; ces enfans engendre-
„ rent un monarque ; le monarque engen-
„ dra le maintien des loix, des magistrats
„ & de l'instruction ; l'instruction engendra
„ l'évidence ; l'évidence engendra la nature,
„ la quotité, l'emploi du revenu du sou-
„ verain, & la contreforce irrésistible d'une
„ nation agricole & instruite ; cette contre-
„ force engendra les bornes du pouvoir sou-
„ verain, & doit enfanter la régénération
„ de tous les gouvernemens, parce que tous
„ les souverains connoîtront alors qu'il est
„ conforme au grand ordre de sacrifier leurs
„ prérogatives ; & parce que les propriété-
„ taires, se replaçant pour un moment *à la*
„ *table ronde de la nature*, consentiront à
„ l'examen des titres de leurs propriétés,
„ qui seront jugés d'après le grand ordre ;
„ car sans cela la régénération ne seroit que
„ contre les souverains. „

Sous ce jargon plus myſtérieux que celui des pythagoriciens & des alchymiſtes, la ſecte des économiſtes enveloppe les plus groſſieres & les plus dangereuſes erreurs. » Quoi-
» que les économiſtes, dit l'auteur de l'*Analyſe*, euſſent l'adreſſe de ne montrer
» leurs principes que ſous des expreſſions
» énigmatiques, & comme on le leur a re-
» proché, ſous des emblêmes & des hyé-
» roglyphes Egyptiens, il n'en eſt pas moins
» vrai qu'ils ne reconnoiſſent : 1°. Que la
» nature ou l'univers phyſique ; 2°. un grand
» ordre qu'ils appellent indifféremment, la
» vie univerſelle, l'Etre-Suprême, le créa-
» teur, la providence, & qui n'eſt au fond
» que la loi générale du mouvement ou l'en-
» chaînement progreſſif d'impulſions phy-
» ſiques qui menent néceſſairement tous les
» êtres à leur deſtination ; 3°. qu'ils attri-
» buent l'unité, la néceſſité, l'immutabilité,
» l'éternité à ce grand ordre ; 4°. que le
» beſoin phyſique, ſelon eux, conduit né-
» ceſſairement l'inſtinct phyſique de l'eſpece
» humaine au bonheur, à la plus grande
» perfection phyſique & morale ; pourvu
» que cet inſtinct, pour ſatisfaire ſes be-
» ſoins, obéiſſe au grand ordre, ſuive la
» marche phyſique de la nature ; 5°. que
» l'évidence de ces principes étant palpa-
» ble & irréſiſtible, devoit être rendue pu-
» blique, & répandue parmi tous les mem-
» bres de la ſociété, ſans en excepter un
» ſeul ; 6°. qu'il falloit en conſéquence,
» pour donner à la connoiſſance de l'ordre,
» toute la publicité poſſible, établir des pro-
» feſſeurs, compoſer des livres doctrinaux,
» fonder des académies, des muſées, des

» lycées, consacrer à ces établissemens, les » dotations des ministres des autels, dont » les instructions, graces à l'*évidence* & à » la publicité de l'ordre, devenoient absolument inutiles. »

On demandera quels hommes ont pu se livrer à l'étude & à la propagation d'aussi pitoyables & détestables extravagances. D'abord le patriarche de cette nouvelle académie, le docteur Quesnay, mort en 1774, connu d'abord par son *Essai physique sur l'économie animale*, ensuite par divers opuscules sur la *science économique*, quelques articles de l'*Encyclopédie*, relatifs au même objet, & principalement par sa *Physiocratie, ou gouvernement le plus avantageux au genre humain*, plus connu encore par l'*Oraison funebre* que prononça M. le marquis de Mirabeau, en 1775, à la gloire de cet homme célebre, dans l'assemblée générale des philosophes économistes. Après le docteur Quesnay, vient incontestablement M. Court de Gebelin, le premier & le plus chéri des disciples du fondateur, *son disciple bien aimé, dans qui il avoit mis toute sa confiance.* A leur suite, on place les Mirabeau, les Baudeau, les Roubaud, les Lariviere, les Dupont, & (ce qui fâche bien de braves gens & bons juges) M. le comte d'Albon *; &c. &c.

Quand on songe que des hommes qui ont paru aimer la vérité & la vertu, ont couru après des phantômes & des rêves aussi insensés que ceux des économistes; & cela, tandis que les lumieres de la religion & de la vraie philosophie rayonnent de toutes parts; on ne peut que s'étonner & que gémir sur la fatale destinée de l'esprit humain,

* 1 Avril 1783, p. 509. — 15 Juin 1784, p. 305.

qui au lieu de chercher la lumiere lorſqu'il eſt dans les ténebres, court après les ténebres lorſqu'il eſt dans le centre des lumieres. » Je ne ſais ſi je me trompe (dit un » homme qui a bien apprécié cette nouvelle » folie) ; ces idées réunies qui renferment » *le précis de la ſcience, les premiers prin-* » *cipes de la théorie*, paroîtront bien puéri- » riles, bien biſarres. Elles le paroîtront bien » davantage ſi l'on fait attention qu'il exiſte » un ordre moral, éternel, néceſſaire, im- » muable, antérieur à l'ordre phyſique de » la nature ; que cet ordre, fondé ſur les » loix éternelles du beau, du bon moral, » de l'honnête, de la juſtice, de la vérité, » eſt la regle invariable des êtres ſpirituels » & immortels ; qu'il leur montre dans la » partie la plus intime de leur ame, dans » le fond de leur conſcience, les devoirs » indiſpenſables qu'ils ſont obligés de rem- » plir par rapport à Dieu, au prochain, à » eux-mêmes, que ces devoirs & les fonc- » tions qu'ils impoſent, bien ſupérieurs aux » *travaux* & aux *avances* agricoles, diſtin- » guent dans toute ſociété agricole ou non » agricole, les *états*, rangs & *conditions* des » hommes qui les rempliſſent ». — » De- » là tout rapport direct & immédiat avec » la divinité, a toujours élevé ceux qui en » étoient honorés au deſſus des autres claſſes » de la ſociété. De-là cette auguſte majeſté » imprimée ſur le front des rois qui ſont » *les images & les repréſentans de la di-* » *vinité*, & qui méritent, à ce titre, infi- » niment plus nos reſpects & nos homma- » ges qu'à raiſon d'une ſupériorité chimé- » rique de *travaux* & d'*avances* agricoles.

„ De-là, de ces rapports avec la divinité, „ est née dans tous les tems, & parmi tous „ les peuples, la distinction généralement „ accordée à toutes les personnes spéciale- „ ment consacrées à Dieu, au service des „ autels, aux saintes fonctions de la reli- „ gion & du culte. „

Je ne puis m'empêcher de faire ici touchant les théologiens & les disputes de religion une réflexion toute naturelle que le sujet fait naître de lui-même. La religion a ses mysteres ; il est essenciel qu'elle en ait, sans quoi elle n'émaneroit pas de Dieu ; & dès-lors elle a des ténebres ; mais ces ténebres quoique impénétrables à l'esprit humain, les théologiens ont fait leurs efforts, sinon pour les dissiper (ce qui n'étoit pas possible) au moins pour les diminuer & les rendre moins épaisses. La philosophie au contraire tâche de créer des ténebres là où la lumiere brille avec éclat, & de produire la nuit dans les régions qui jouissent du plus beau jour. Les théologiens ont inventé des termes, quelquefois un peu baroques & barbares pour faire concevoir des choses abstraites & difficiles : les philosophes combinent d'une maniere inintelligible des termes connus, pour obscurcir des choses évidentes. Les théologiens ont imaginé divers systêmes pour réunir les opinions & satisfaire les esprits dans les explications même accidentelles des vérités chrétiennes : les philosophes se mettent en convulsion pour mettre la division & l'incertitude, l'esprit de secte & de parti, dans l'étude des vérités les plus incontestables comme les plus importantes.... Qu'on juge d'après cela, les

éternelles déclamations de ces êtres acariâtres & tracassiers contre les théologiens ! (*a*)

Développement du Catéchisme des dioceses de Cambrai, de Liege & de Namur. A Maestricht, chez Lekens, 1788 2 vol. *in* 8°.

DANS un tems où le zele pour l'instruction chrétienne s'affoiblit avec le talent de la faire d'une maniere convenable, l'on doit savoir gré à l'auteur de s'être occupé d'un ouvrage si propre à procurer au peuple l'intelligence de la doctrine sainte, à donner aux pasteurs, aux parens & autres personnes chargés de l'enseignement la facilité de s'acquitter de cette fonction avec un succès proportionné à son importance. Nous laisserons l'auteur lui-même rendre compte de ses vues, elles ne peuvent être plus utiles ni plus sages.

,, On a observé depuis long-tems, que la diversité des catéchismes forme un grand inconvénient pour les simples fidèles, quand il arrive qu'en changeant de paroisse, ils changent de diocese, ou même, que sans changer de diocese, ils se trouvent dans une paroisse, où le pasteur s'est formé une méthode différente, & un catéchisme selon son gout particulier. Ces bonnes gens se voient alors toutes déroutés, & ne peuvent s'habituer à la différence, qui se rencontre dans les paroles & dans la maniere de proposer les vérités de la religion, qui sont par-tout les mêmes, &

(*a*) Autres considérations, 1 Janv. 1787, p. 62 & autres *ibid.* — *Catéch. philos.* n. 516 & suiv. — *Dict. hist.* art. ANSELME, DUNS, HANGEST, SUAREZ, THOMAS D'AQUIN.

qui ne different que dans la façon de les présenter sous un autre jour & sous d'autres expressions.

C'étoit pour obvier à cet inconvénient, qu'on avoit adopté un catéchisme uniforme dans les dioceses de Cambrai, de Liege & de Namur, qui confinent ensemble, & où nombre de paroisses se trouvent respectivement enclavées.

Pour prouver que cette uniformité étoit nécessaire, il n'y a qu'à se rappeller ce que l'on vit, il y a une trentaine d'années, lorsqu'on retoucha ce catéchisme commun, & qu'on y fit, avec tout le ménagement possible, quelques changemens fort légers, uniquement en vue d'en corriger le style suranné & d'y substituer des expressions plus justes & plus correctes. Tout le peuple se récria alors, comme si l'on avoit tout bouleversé ; & il se trouve encore aujourd'hui des personnes âgées, qui se plaignent qu'on a changé le catéchisme, & que depuis ces changemens, qui cependant se réduisent presqu'à rien, les parens ne savent plus à quoi s'en tenir. Tant il importe au progrès de la religion & à l'unité de la foi, que les pasteurs & les ouailles, ne faisant qu'un même troupeau, n'ayent qu'une même maniere de s'exprimer & qu'un même langage ! *Unus populus & unum labium omnibus.* Gen. vij. 6. Le grand Fénelon archevêque de Cambrai étoit si prévenu de cette vérité, qu'il ne jugea pas à propos de toucher à ce petit catéchisme, quoique personne ne fût plus en état de lui donner toute la perfection possible.

Les grands catéchismes, qu'on a dressés pour chacun de ces dioceses en particulier, ont rendu l'instruction encore plus pénible, & l'on sent que quelque bien distribués qu'ils puissent être, ils ont cependant été rédigés par des théologiens, qui n'avoient ni les petites méthodes, ni les ingénieuses industries, que donnent la pratique & l'expérience, pour présenter avec fruit le lait de la doctrine chrétienne aux enfans & aux idiots.

On conviendra aisément de ce que j'avance, si l'on considere, que pour dresser un corps de doctrine, il faut que l'unité préside à tout l'ou-

vrage; qu'une partie vienne à l'appui de l'autre, & qu'elles ne fassent qu'un tout & un ensemble : mais le contraire arrive dans ces grands catéchismes; car d'abord, les demandes & les réponses, qui devroient être coupées par membres & sortir l'une de l'autre, y sont d'une étendue assommante; ce qui ne fait qu'embarrasser la mémoire. Ensuite, ces demandes & ces réponses diffèrent, quant aux expressions, de celles du petit catéchisme adopté dans les trois dioceses. Et delà, que de travail à pure perte pour un enfant, qui après s'être donné tant de peines, pour apprendre son petit catéchisme, doit tâcher de l'oublier pour en savoir un autre! Il est évident que cette variation & que ce défaut de méthode ne peuvent que jetter de la confusion dans les idées : parce que les premieres impressions reviennent toujours, & qu'en dépit de tous les efforts de la mémoire & de l'attention, l'on retombera comme naturellement d'un catéchisme dans l'autre Or, quelle confusion ne doit pas résulter d'un tel mêlange? (*a*)

Ce qu'on auroit dû faire, c'étoit de conserver dans ces grands catéchismes les questions & les expressions du petit; ensorte qu'en refondant ce petit catéchisme dans les grands, on y eût seulement ajouté les demandes convenables, pour donner plus de jour & plus d'étendue aux questions du petit. Par là l'unité auroit été observée; l'étude du petit catéchisme n'eût été qu'un acheminement & une préparation au grand, & les enfans n'auroient point été dans le cas de chasser, pour ainsi dire, de leur mémoire ce qu'il leur avoit été si pénible d'y faire entrer. Au contraire, en retrouvant dans le grand catéchisme les questions du petit éparses d'un bout à l'autre, c'eût été pour eux un attrait de plus de bien apprendre le petit; & le grand catéchisme en piquant leur curiosité, leur eût rappellé à chaque page ce qu'ils savoient déjà.

(*a*) Vues diverses sur la facilité, la clarté, l'immutabilité & la rigoureuse exactitude des catéchismes, 1 Sept. 1779, p. 490. — 1 Janv. 1781, p. 10. — 15 Mars 1784, p. 404. — 1 Sept. 1786, p. 59 & suiv. — 1 Octob. 1786, p. 239.

C'eſt pour éviter cette confuſion d'idées, que pluſieurs curés, ſur-tout dans le dioceſe de Liege, ont abandonné tout-à-fait le petit catéchiſme, pour s'en tenir uniquement au grand; en quoi ils ont interverti l'ordre des choſes; puiſque ce grand catéchiſme ſuppoſe l'intelligence du petit, & qu'il n'a été rédigé que pour lui ſervir de ſupplément & de ſuite. D'ailleurs il ne ſatisfait point aſſez ſur divers articles, dont il a été fait mention dans le petit.

Les ſolides explications & les notes qu'on a données enſuite, & qui ſont depuis près de quarante ans la principale reſſource, & preſque l'unique manuel des eccléſiaſtiques des trois dioceſes, auroient encore mieux remédié au mal, ſi le texte du catéchiſme commun eût été plus fidélement conſervé, & que les queſtions & les réponſes moins longues pour les enfans, euſſent préſenté une méthode plus détaillée pour les catéchiſtes. S'ils veulent en faire uſage, ils doivent hacher par membres ces demandes & ces réponſes trop prolixes. Ce qui eſt pour eux une beſogne plus embarraſſante qu'on ne ſe l'imagine; car il faut pour cela un ordre, une préciſion & un tour dans les expreſſions, dont le mérite ne ſe fait bien ſentir qu'à ceux, qui ont éprouvé par eux-mêmes combien coûtent ces ſortes de travaux.

Le ſeul moyen d'obvier efficacement à tous ces inconvéniens, c'eſt de préſenter aux catéchiſtes, ſur-tout aux religieuſes qui donnent l'éducation, aux maîtres & aux maîtreſſes d'école, aux peres & aux meres de famille, enfin aux fideles de ces trois dioceſes, un catéchiſme tout fait & tellement rédigé ſur un plan uniforme, qu'il ſuive pas à pas le petit catéchiſme & qu'il ne laiſſe point de queſtions ultérieures à deſirer. Or, c'eſt ce que j'ai cru devoir entreprendre, pour la plus grande gloire de Dieu, en formant un corps de doctrine, qui eſt le réſultat d'une expérience de plus de quarante ans.

Bien des curés zélés ont obſervé que les parens & les maîtres d'école laïques n'étant pas fondés dans les principes de la théologie, induiſent les enfans en erreur, quand ils entrepren-

nent d'aller au-delà du petit catéchisme, & de leur en faire des explications. Mais ce développement préviendra ces sortes d'inconvéniens, en leur fournissant abondamment des questions pour éclaircir le petit catéchisme, sans courir aucun risque de s'égarer. Aussi a-t-on eu l'attention d'écarter les opinions & les systèmes de l'école, qui n'intéressent pas la foi, & l'on n'a envisagé en tout, que l'avantage réel des catéchistes & des familles chrétiennes. „

Nous pouvons assurer que l'auteur s'est réellement acquitté de la tâche qu'il s'étoit proposée. Aussi modeste que zélé, il n'a pas voulu, en matiere de catéchisme sur-tout, rien publier sans le consentement de l'autorité ecclésiastique. On voit à la tête de l'ouvrage l'approbation de S. A. l'évêque & prince de Liege, de Mgr. l'évêque de Namur, du consistoire de Liege, de l'examinateur Synodal & censeur des livres. L'impression est aussi belle que correcte, & fait honneur aux presses de M. Lekens, qui par une distinction aujourd'hui aussi rare qu'édifiante, servent exclusivement à des ouvrages utiles, & que l'esprit de lucre ne rend point l'instrument de la corruption & de l'erreur.

Avis de l'empereur Basile le Macédonien, *à Léon, son fils & son collegue; traduits du grec; par M. l'abbé J. A. Cavoleau.* A Nantes, 1782, à Liege, chez Desoer: in-12.

Il peut paroître étonnant qu'on n'ait pas pensé plutôt à nous donner une traduction françoise de ces antiques & impériales moralités. Les leçons de conduite qui éma-

nent de la bouche des empereurs & des rois, ſont d'autant plus remarquables & plus propres à faire impreſſion, que ce n'eſt pas de là qu'on s'attend à voir luire les rayons de l'auſtere ſageſſe; conformément à ce paſſage de Job. *Sapientia ubi invenitur, & quis eſt locus intelligentiæ? non invenitur in terrâ ſuaviter viventium*; & à celui de l'évangile: *Qui mollibus veſtiuntur, in domibus regum ſunt.* Peut-être le laconiſme & l'énergique ſimplicité de ces *Avis* en ont-ils impoſé aux traducteurs, & qu'ils en ont ſenti la difficulté au point de n'oſer tenter le ſuccès. On doit ſavoir gré à M. l'abbé Cavoleau de s'être mis au deſſus de ces conſidérations, & l'on ne doit pas le blâmer d'avoir donné à ſa traduction la liberté néceſſaire pour rendre le ſens original. Encore n'oſe-t-il ſe flatter d'avoir parfaitement réuſſi, & d'avoir donné à ſa traduction „ cette ſimplicité touchante „ qui regne d'un bout à l'autre de l'origi- „ nal & qui donne à ſes maximes cet air „ de vérité bien plus perſuaſif que tout le „ faſte de l'éloquence... A force de travail, „ on peut parvenir à rendre l'énergie & la „ préciſion d'une penſée de Tacite ou de la „ Rochefoucault; mais il y a mille traits „ dans Lafontaine qui ne feront jamais ren- „ dus dans aucune langue étrangere; & par „ la même raiſon, je ſuis convaincu que „ nous n'aurons jamais de traduction ſup- „ portable de l'excellent livre *de l'Imita-* „ *tion.* „

Job. 28.

Matth. XI.

Voici quelques-uns des avis de Baſile. „ Croyez ſincérement à la religion, & qu'elle „ ſoit en tout tems la regle de votre vie.... „ La foi eſt le premier de tous les biens;

„ c'est elle qui épure nos actions & qui donne „ à la vertu le dernier degré de perfection.... „ Ayez toujours l'esprit disposé à recevoir „ les dogmes de la vraie foi, & conservez „ le plus grand respect pour l'église votre „ mere, qui vous a nourri dans le Saint-„ Esprit, & qui vous a mis sur la tête la „ couronne que vous portez avec moi. Si „ nous devons être soumis à nos peres tem-„ porels, à plus forte raison devons-nous „ honorer ceux qui nous ont engendrés dans „ l'esprit de Dieu : ceux-là ne donnent à „ leurs enfans qu'une vie passagere ; mais „ ceux-ci, par la régénération, nous donnent „ droit à la vie éternelle. Honorez l'église, „ si vous voulez que Dieu vous distingue „ parmi ses enfans ; & respectez ses minis-„ tres, comme de puissans médiateurs au-„ près de lui. En effet, s'il convient que „ vos sujets respectent les ministres qui „ vous représentent, c'est un devoir bien „ plus sacré à l'égard de ceux qui représen-„ tent la divinité. L'honneur qu'on leur rend „ rejaillit sur elle, & elle s'irrite lorsque nous „ y manquons. „

Une triste réflexion qui se présente ici, c'est l'indocilité ordinaire des enfans royaux, dont les peres les plus sages ont bien de la peine à faire quelque chose de raisonnable. Tant est puissante la corruption des cours & le souffle empoisonné qui flétrit tout ce qui croît autour des trônes ! Le successeur de Salomon fut un imbécille, *la folie de la nation*, comme dit l'écriture. Et c'est un proverbe reçu, que les enfans des héros sont des vauriens : *filii heroum noxæ.* „ Cet ou-„ vrage, dit le traducteur, auroit dû faire

Gentis stultitiam. *Eccli.* 47.

„ de

„ de Léon un prince accompli : mais la séduc-
„ tion des flatteurs l'emporta malheureuse-
„ ment sur les leçons de son pere ; & ce
„ prince, surnommé *Philosophe*, je ne sais
„ pourquoi, ne fut qu'un pédant sans vertu,
„ qui fit des livres, se laissa battre par ses
„ ennemis, & donna à ses sujets l'exemple
„ d'un libertinage scandaleux. „

La vie de madame de Maintenon, institutrice de la royale maison de S. Cyr ; ornée de son portrait. Seconde édition, corrigée & augmentée de notes intéressantes. A Paris, chez Buisson, 1788, 2 vol. *in*-12. Prix 4 liv.

Il n'est point étonnant que les éditions de ce livre se multiplient. L'objet en est particuliérement intéressant ; & l'auteur y a su mettre une variété attachante. C'est certainement de tous les écrits du trop fécond & trop facile auteur *, celui qui a été le mieux reçu du public. L'on doit lui savoir d'autant plus de gré de nous avoir donné l'histoire véritable de cette dame illustre, que la calomnie s'acharne tous les jours davantage à déchirer sa mémoire. Selon la triste prédiction que nous avons faite en rendant compte de la premiere édition de cet ouvrage, à mesure que l'irréligion étendra ses progrès, qu'elle croîtra en confiance & en audace, le nom de madame de Maintenon deviendra odieux, comme celui de tous les amis & protecteurs de la foi chrétienne *. Tout récemment encore deux écrivains Fran-

* M. Caraccioli.

* 15 Août 1786, p. 254.

çois ont épuisé tous les genres de mensonges & d'invectives pour attiser contre elle la haine publique. L'un est l'auteur de *Nouvelles réflexions d'un jeune homme, ou suite à l'essai sur la dégradation de l'homme en société*; à Paris, chez Royez, 1787. 1 vol. *in* 12. L'autre est le fabricateur de prétendus *Fragmens de lettres originales de madame Charlotte-Elisabeth de Baviere, veuve de* Monsieur, *frere unique de Louis XIV, écrites à S. A. S. Mgr. le duc Antoine-Ulric de B. . W...., & à S. A. R. madame la princesse de Galles, Caroline, née princesse d'Anspach, de* 1715 *à* 1720 : à Paris, chez Maradan, 1788. 2 vol. *in*-12. La *Vie* de madame de Maintenon réfute d'avance tous ces tardifs calomniateurs. Le récit tout simple de sa conduite, ce que tout le monde en a su d'elle, dans une place où rien ne se dérobe aux yeux du public, l'idée générale que tous les honnêtes gens en ont eue durant sa vie & après sa mort, sont une réponse décisive à toutes les accusations que l'envie, la méchanceté, la corruption & l'irréligion ont inventées dans ces dernieres années. Nous dirons seulement que le premier de ces ouvrages est d'un *jeune homme* (& cela sert déjà à l'apprécier) qui ayant déclaré une guerre cruelle à toutes les femmes (*a*), a cru ridiculement que sa victoire

(*a*) Il faut convenir que parmi les saillies qui lui échappent contre les femmes, il y en a qui marquent un esprit franc & vrai. Il est certain qu'il ne prouve pas mal que la dégradation de l'homme vient en grande partie des femmes. „ En général, dit-il, la femme donne de l'a„ ménité à l'esprit en nuisant au cœur; elle fait

feroit imparfaite, s'il paroiſſoit en reſpecter une ſeule. Quant au fabricateur des *Lettres*, il prévient que la princeſſe Charlotte-Eliſabeth a toujours été l'ennemie de madame de Maintenon, de maniere que ſi ces lettres n'étoient pas ſuppoſées, elles ne prouveroient encore rien du tout contre la ſage & vertueuſe épouſe de Louis-le-Grand.

De la grace & de la prédeſtination. Par M. de Fontenai. A Paris, chez Mequignon; à Liege, chez Lemarié 1787 1 vol. *in*-12. prix 2 l. 10.

L'ON ne peut refuſer à l'auteur une grande connoiſſance de l'Ecriture-Sainte, qu'il cite dans toutes les occaſions avec une abondance & une richeſſe extrêmes, quoique le ſens d'application remplace ſouvent le ſens littéral, & que plus ſouvent encore le vrai ſens ſoit contourné pour exprimer la penſée de l'auteur. Il poſſede le langage de la piété,

---

„ des gens aimables, jamais des hommes, ni „ des citoyens; & pour nous polir, elle prend „ ſur nos forces, ſur notre conſtitution..... La „ roideur des manieres eſt ſans doute un défaut „ pour la ſociété; mais je ne ſais ſi elle ne tient „ pas à la franchiſe, à la profondeur de l'eſprit, „ à la ſolidité du caractere; & ſi l'on peut, avec „ une ame ferme & vraie, acquérir cette ſou- „ pleſſe de mœurs, de façons, propres aux *Al-* „ *cibiades*, & jamais aux grands hommes. Tout „ bien conſidéré, ne vaudroit-il pas mieux re- „ tourner encore à la taverne, y jurer un peu, „ s'y enivrer même quelquefois, que d'être ce „ que nous ſommes „?

& présente d'une maniere touchante tantôt des vérités consolantes, tantôt des vérités terribles : il semble avoir quelque prédilection pour celles-ci, & c'est ce qui ne lui assurera pas le suffrage de tout le monde. Il est attentif néanmoins à repousser les erreurs condamnées par l'église. C'est ainsi, qu'il convient dans plus d'un endroit qu'*on résiste souvent à la grace intérieure*, & qu'il établit d'autres propositions contradictoires à la doctrine des novateurs. En revanche il lui échappe des choses étranges & qu'on auroit peut-être de la peine à trouver dans les plus durs prédestinateurs. Par exemple : *Que les hommes, pour l'ordinaire, n'ont pas eu avant Moïse d'autres graces que la vue du ciel & de la terre* (p. 180). J'ai lu avec soin tout ce qui environnoit cette proposition, & je n'ai rien trouvé qui puisse la rendre orthodoxe ou raisonnable. Ce n'est pas la seule qui embarrassera les lecteurs qui chercheront à justifier l'intention de l'auteur. J'avoue qu'après avoir lu tout l'ouvrage, j'ai eu du mal à en deviner le but, & que j'ai admiré le jugement qu'en a porté un homme qui sans vouloir en discuter les détails, en a parlé de la sorte. » Tout ce que je me » permettrai de dire, à l'exemple de l'au- » teur, c'est qu'il est à desirer que toutes les » disputes finissent sur ce sujet. Lorsque l'en- » nemi étoit aux portes, les Romains ne » s'occupoient plus de leurs divisions in- » testines : ils réunissoient toutes leurs for- » ces pour défendre la patrie. Aujourd'hui » la religion est attaquée, ébranlée jusques » dans ses fondemens. Est-ce bien le tems » de disputer sur des questions inintelligi-

„ bles pour la plupart des personnes, & qui
„ ne demandent que l'humble soumission de
„ la foi ? Si quelque pédant, si quelque
„ homme chagrin & morose, si quelque
„ vieille femmelette veulent encore encou-
„ rir le ridicule & le mépris dont le public
„ se plaît à les charger, il faut les laisser
„ faire, & contenir seulement les effets de
„ leurs aigres passions, qui s'agitent aujour-
„ d'hui pour l'ordinaire, dans des galetas :
„ mais les hommes instruits & véritablement
„ zélés doivent réunir leurs efforts pour sou-
„ tenir l'édifice de la religion, que tant de
„ mains ennemies cherchent à renverser. „

---

*Dictionnaire de danse, contenant l'histoire, les regles & les principes de cet art, avec des réflexions critiques & des anecdotes curieuses concernant la danse ancienne & moderne ; le tout tiré des meilleurs auteurs qui ont écrit sur cet art. Ouvrage dédié à Mlle. G**.* A Paris chez Cailleau.

Cet ouvrage, en servant de monument à la nature des tems où il est né, nous apprend des choses admirables, & bien au-dessus de tout ce qu'on lit dans les contes de Fées. On y apprend entre autres prodiges de la danse, „ qu'un danseur nommé „ Memphir, qui étoit un philosophe pytha- „ goricien, exprimoit par sa danse, au rap- „ port d'Athénée, liv. I, ch. 17, toute „ l'excellence de la philosophie de Pytha- „ gore avec plus d'élégance, de force & „ d'énergie que n'auroit pu le faire le pro-

„ fesseur de philosophie le plus éloquent „.

— A la page 184 est un autre article remarquable ; c'est celui de *la danse de l'innocence ;* on ne l'a jamais dansée qu'à Sparte. „ Toutes les jeunes filles se rassembloient „ autour des autels de Diane. Leurs pas, „ leurs regards, leurs mouvemens étoient si „ modestes, si remplis d'agrémens & de dé„ cence, qu'elles ne faisoient jamais naître „ l'amour sans inspirer un nouveau goût „ pour la vertu. „

On y trouve aussi un article sur la *danse des anciens Chinois*, qui contient un dialogue sur le caractere & l'excellence des danses des anciens Chinois, fait 1122 ans avant l'Ere chrétienne. Le texte, accompagné de l'explication, a été traduit par le bon P. Amiot, toujours délicieusement affecté des affaires Chinoises, & aussi ravi des gambades de ces lourds asiatiques, que de l'antiquité, de la population & de toutes les prérogatives exclusives de leur romanesque empire *.

* 1 Juillet 1787, p. 318.

La vie de la vénérable mere Anne de Jesus, compagne & coadjutrice de sainte Thérese, dans la réforme du Carmel. Par M. l'abbé de Montis, docteur en théologie, censeur royal. A Paris, chez Gueffier ; à Liege, chez Lemarié. 1778. un vol *in*-12. prix 3 liv. rel.

De tous les instituts qui honorent l'église de Dieu par la pureté de la foi & la sainteté des mœurs, il n'y en a pas de plus respectable que celui des filles de Ste. Thé-

rese : l'esprit de cette illustre fondatrice y est encore tout entier ; & s'il avoit pu s'y affoiblir, l'auguste princesse qui vient d'y laisser ses derniers soupirs avec le plus brillant tableau d'exemples, l'auroit ranimé. L'abbé de Montis nous donne l'histoire d'une des plus vertueuses compagnes de cette vierge célebre, si riche en dons célestes. Il y a quelques traits que la fausse délicatesse du siecle, qui par la regle de S. Paul mérite des égards (*a*), auroit dû faire supprimer : mais en général tout y respire la piété & la vertu. On trouve à la fin de l'ouvrage un récit détaillé de l'émigration des carmélites des Pays-Bas, accueillies avec tant d'empressement à S. Denis & en d'autres maisons de France : tableau touchant, où le courage d'un côté & la charité de l'autre, forment la plus magnifique apologie de l'état religieux ; apologie de fait, bien propre à détruire le verbiage & les vaines imaginations d'une mensongere & injurieuse philosophie *.

* 15 Juillet 1787, p. 448.

Dissertatione sull' antichità del, &c. *Dissertation sur l'antiquité du précepte qui défend les œuvres serviles dans les jours de fête, par Don Gaspard Bertalazone.* A Rome 1788, 1 vol. *in*-8vo.

Il y a peu d'erreurs théologiques qui depuis quelque tems n'aient été enseignées dans l'université de Pavie, & la confiance

(*a*) *Sapientibus & insipientibus debitor sum.* Rom. 1 14. — *Cat. phil.* n. 531, p. 192 note (*a*) — *Dict. hist.* art. Armelle, Catherine de Sienne, Ruysbroch, Taulere, &c.

des dogmatisans y va toujours en croissant. Un d'eux dans un *Discours sur l'abstinence des œuvres serviles dans les jours de fête*, a tout récemment avancé que les œuvres serviles sont licites un jour comme un autre, que toute dispense à cet égard est inutile, &c. C'est cette erreur grossiere, aussi contraire à l'ancienne qu'à la nouvelle loi, que Don Gaspard Bertalazone réfute par l'autorité de l'écriture, des Peres, de la tradition, & la persuasion & la coutume générales des chrétiens.

Elémens de l'Histoire ecclésiastique, renfermant en abrégé ce qui s'est passé de plus intéressant dans l'église, depuis la naissance de Jesus-Christ jusqu'au pontificat de Pie VI, pour servir à l'instruction des gens du monde & des jeunes gens qu'on éleve dans les colleges; nouvelle édition, corrigée, augmentée & entiérement refondue. A Caen, chez G. Leroy; à Paris, chez Delalain, 1788. 2 vol. *in*-12.

Il faut bien se garder de ces *Elémens*, si on veut donner aux *gens du monde & aux jeunes gens* des notions exactes de l'histoire ecclésiastique. L'auteur est bien trop peu décidé lui-même, pour fixer les idées des autres. Nous avons fait connoître sa maniere dans la confection de ces sortes d'*Elémens* (*a*); depuis cette époque elle n'a rien gagné.

(*a*) 15 Mars 1783, p. 424. — Autre abrégé d'*Histoire ecclésiastique*, plus mauvais encore,

De l'autorité des deux puissances. A Strasbourg, & se vend à Liege, chez Lemarié. A Maestricht, chez Cavelier; à Bruxelles, chez Dujardin. 1788. 4 vol. *in*-8vo. prix 15 liv.

CEt ouvrage est trop connu pour qu'on soit dans le cas d'en devoir parler de nouveau avec quelque détail. Les ennemis même de la hiérarchie n'ont pu lui refuser des éloges. Dans un conciliabule de la nouvelle secte on a montré la nécessité de le réfuter; un des peres conscrits a dit : *nous n'avons actuellement personne qui puisse le faire; nos vieillards ne sont plus en état d'entreprendre un ouvrage qui demande un travail pénible & assidu; & nos jeunes sont trop ignorans.* Cette nouvelle édition beaucoup plus exacte est augmentée d'un 4e. volume. L'auteur l'a assortie avec tout le discernement & la prudence imaginables à l'état actuel des choses, & dirigé particuliérement contre la commotion allarmante que reçoivent tous les genres d'autorités légitimes, celle sur-tout qui découle de la maniere la plus directe de la source de toute autorité.

15 Mars 1781, p. 391. — 15 Mai 1781, p. 83.

Quant à l'auteur de cet ouvrage, véritablement unique & immortel, c'est completter son éloge, au moins celui de sa modestie, de dire que jamais il n'a voulu con-

1 Juillet 1784, p. 342. — Altération de celui de Macquer, 1 Mars 1788, p. 228. — Ouvrage à substituer, en attendant mieux, 15 Sept. 1787, p. 99.

ſentir à y mettre ſon nom : & que dans ce moment où j'aurois tant d'envie de le décliner, ſa volonté préciſe me fait une loi de le tenir caché. Mais je doute que le public puiſſe reſter long-tems dans l'incertitude, vu d'autres excellens ouvrages de ſa compoſition où l'on apperçoit le même eſprit & la même ardeur pour les vérités ſaintes *. Je dirai ſeulement que c'eſt un des plus ſavans & des plus reſpectables eccléſiaſtiques de l'égliſe de France ; & quoique les deux éditions de ſon ouvrage (grace à la tolérance du ſiecle) aient dû ſe faire en pays étranger, par les ſoins de l'éditeur le manuſcrit n'a rien ſouffert de cette eſpece de tranſplantation.

* 15 Déc. 1779, p. 549. — 1 Fév. 1780, p. 178. — 1 Octob. 1787, p. 180.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'on eût donné pour ceux qui ont la prémiere édition, un ſupplément contenant les principales additions faites dans celle ci. Ce livre étant aſſez cher & l'augmentation étant portée à un volume, il paroît que ces deux conſidérations auroient dû ſuggérer ce deſſein : il eſt peut-être encore tems de l'exécuter.

LA POULE ET SES PETITS,

FABLE.

La Poule de Gros Jean, métayer du hameau,
Avoit voulu que ſa couvée
Fût élevée
Par un ſuperbe Paon qui logeoit au château.
Pouvois-je lui choiſir une meilleure école ?
S'écrioit-elle.... Un Paon ! oh, j'en deviendrai folle !
C'eſt pour mes chers petits le comble de l'honneur
D'avoir un Paon pour gouverneur.

Il formera leurs mœurs, polira leur langage,
Et si j'en crois un fortuné préfage,
Ils reviendront un jour
Montrer le savoir-vivre à notre basse-cour.
Elle se trompoit, la pauvrette :
Au bout de quelques mois la couvée arriva ;
Maint poulet fort gentil, mainte gente poulette,
Par son air sémillant d'abord les yeux charma.
Il n'étoit bruit que d'eux dans tout le voisinage :
— Le joli bec ! le beau plumage !
Les charmans petits que voilà ! —
Et dame Poule entendant tout cela,
Dans son ivresse alloit criant dans le village :
Non, ce n'est qu'au château qu'on acquiert ces airs-là.
Mais bientôt le charme cessa.
De nos bambins l'odieux caractere
Fit oublier tous ces dehors brillans :
Ils étoient orgueilleux, revêches, insolens ;
On étoit sûr de leur déplaire
Si l'on n'érigeoit pas leurs défauts en talens ;
Du haut de leur grandeur ils regardoient les gens,
Disoient *Monsieur* au coq leur pere,
Madame à la poule leur mere,
Bref, se donnoient des airs de Paons.
Ce n'est pas tout : l'ordinaire pâture,
Le millet & le son, pour leur bec n'étoit pas
Assez exquise nourriture ;
Il falloit leur servir des mets plus délicats.
Enfin, las d'une vie à leur gré trop obscure,
Ils quittent un beau jour le paternel logis,
Et s'en vont courant le pays
En chercheurs de bonne aventure.
Ils en eurent bientôt : certain maître Grippon,
Renard de son métier, partant fieffé larron,
Surprit au fond d'un bois la troupe fugitive,
Et l'envoya près de la sombre rive
Chercher fortune au pays de Pluton.
La pauvre mere bien marrie
D'avoir perdu ses chers ingrats,
Fit cent fois à l'écho redire ses *hélas* ;
Cent fois elle maudit sa sotte fantaisie,
Et jura, foi d'honnête oiseau,
Si les dieux lui donnoient une autre géniture,
De la tenir sous son humble masure
Bien loin des paons & du château.

O vous qui, pour tirer vos enfans de la foule,
Les faites loin de vous élever chez les grands,
Tremblez imbécilles parens;
Je leur prédis le sort des petits de ma poule:
Ils sont partis poulets, ils retourneront paons.

Par M. Rampal, de Marseille, avocat au parlement de Provence.

QUAND j'ai dit dans le Journal du 15 Février 1788, p. 163, que la *Collection des conciles & décrétales* dont les savans du jour font tant de bruit, étoit de S. Isidore de Séville; j'ai dit une vérité de fait. Je ne prétens pas qu'elle soit pure & sans altération, telle qu'elle est sortie de ses mains. Mais je prétens que le fond est de lui, que c'est son nom qu'elle porte, qu'il n'y a jamais eu d'*Isidorus mercator* ni *peccator*, & que la seule collection que nous ayons sous le nom d'*Isidore*, est celle de S. Isidore de Séville.

1°. Cette collection existe pure & sans mêlange (*a*). L'on ne peut en douter d'après le succès des recherches que Ferdinand VI & Charles III ont fait faire dans les monumens littéraires d'Espagne par le céle-

(*a*) Et j'ai eu tort de dire, par un excès de précaution, *que l'auteur pouvoit s'être trompé dans quelques accessoires.* Cela ne peut regarder que l'édition qui a paru gauchement grossie dans le IXe. siecle, & non pas l'ancienne & véritable édition.... Il est vrai que lorsque j'écrivois cela, je croyois la collection Isidorienne, telle qu'elle existe en Espagne, moins différente de l'édition *Franco-Gallicane*, comme l'appelle le P. Burriel, & les interpolations de celle-ci moins considérables. Ma correspondance avec un habile canoniste Espagnol m'a mis en état de mieux apprécier cet objet.

bre P. Burriel (*a*). L'on ne peut pas douter non plus que cette collection ne soit de S. Isidore : c'est au moins le sentiment de cet habile critique ; c'est celui du savant Ambroise de Moralés, & de tout ce qu'il y a en Espagne d'hommes versés dans les antiquités ecclésiastiques. Elle commence par ces mots *Canones sancti & magni, &c.* & comprend les conciles Grecs. Celui de Nicée est à la tête. Les *canons* qu'on nomme *apostoliques*, ne s'y trouvent pas. Viennent ensuite les conciles d'Afrique, puis ceux de France & d'Espagne qui terminent la premiere partie. La seconde contient les décrétales des papes, & commence par deux lettres de S. Damase à Paulin d'Antioche ; celles de S. Clément, Lin, Clet, Lucius, Melchiades, &c. n'y

(*a*) André-Marc Burriel, jésuite Espagnol, s'étoit destiné à la conversion des sauvages Américains, & avoit déjà pris la route de Cadix, vers la fin de 1749 pour passer aux indes occidentales, lorsqu'il reçut ordre du roi d'arrêter son voyage pour remplir les vues de S. M. C. qui espéroit tirer de lui les plus grands services pour l'utilité publique. Il fut mis sous la direction du P. François Rabago, jésuite & confesseur du roi. On l'envoya à Tolede où il fut chargé d'examiner les archives de cette fameuse église. C'est à son ardeur immodérée pour l'étude, qu'on attribue sa mort arrivée à la fleur de l'âge. Il mourut le 19 Juin 1762, n'ayant que 43 ans. Nous avons de lui : I *Notice de la Californie.* 3 vol. *in*-4°. II *Traité sur l'égalité des poids & mesures. in*-4°. ouvrage savant & curieux. III *Paléographie Espagnole. in*-4°. IV plusieurs autres traités tant imprimés que manuscrits, pleins de recherches curieuses & utiles. Il a laissé différentes observations manuscrites touchant la collection d'Isidore. Une de ses lettres, relative à cet objet, a paru dans le *Journal étranger* Septembre 1760.

sont pas. Après les lettres de Damase suivent celles de Sirice (par lesquelles Denis *le petit* a commencé sa collection) & celles des autres jusqu'à S. Grégoire-le-Grand, contemporain de S. Isidore.

2°. Cette collection successivement augmentée de plusieurs conciles & décrétales, est toujours la *Collection d'Isidore de Séville*, comme celle de Denis *le petit* ne laisse pas, quoique beaucoup augmentée, d'être celle de Denis *le petit*. (*a*)

(*a*) „ Ces additions, dit le P. Burriel, ne di-
„ minuent en rien l'authorité, & l'authenticité
„ de cette collection, par ce qu'elles sont toutes
„ authentiques, & on ne peut pas dire pour cela
„ que saint Isidore n'en soit l'auteur, puisque
„ ces additions se faisoient successivement à la
„ collection formée de la même maniere qu'on
„ ajoute aujourd'hui au bréviaire les saints nou-
„ veaux. Ceci ne se faisoit pas sans authorité
„ légitime, le respect qu'on avoit alors pour ces
„ canons & cette collection, étant si grande
„ comme tout le monde sait, & qu'on peut prou-
„ ver par plusieurs témoignages. C'est ainsi que
„ saint Julien de Tolede, ses évêques compro-
„ vinciaux, & les procureurs des autres métro-
„ politains d'Espagne n'ont point trouvé de mar-
„ que plus sublime d'honneur à faire aux actes
„ du sixieme synode général pour les faire pu-
„ blier & recevoir comme constitution dogma-
„ tique de toute l'église, qu'ordonner de les
„ placer dans le *Codex canonum* à la suite du
„ concile de Calcédoine, comme en effet il fut
„ ordonné dans les canons 5 6 & 7 du XIVme.
„ concile de Tolede. Par la même autorité on
„ ajoutoit les conciles particuliers, comme on
„ le voit dans le prologue du IXme. concile de
„ Tolede..... De la même maniere que Denis *le*
„ *petit* est reconnu pour auteur de la collection
„ par lui faite, quoique Adrien I l'augmenta
„ des additions ci-dessus rapportées, & que la
„ collection ainsi ajoutée par Adrien, est attri-
„ buée malgré cela à Denis *le petit*, parce que

3°. Interpolée par un inconnu, elle n'en est pas moins la *Collection* d'Isidore de Séville, puisque le fond, le plan & la disposition en subsistent, & que c'est évidemment cette collection qui mal-adroitement retouchée & amplifiée a été répandue en Allemagne (*a*) durant le IXe. siecle.

4°. Jamais on n'a pu avoir aucune notice de ce prétendu *Isidorus peccator* ou *mercator*. On ne sait ni sa patrie, ni sa qualité, ni sa naissance, ni sa mort, ni aucune de ses actions. Et puisque la collection dont il s'agit est fondamentalement celle de S. Isidore de Séville, n'est-il pas extravagant d'aller chercher un autre Isidore dont on ne peut donner le moindre renseignement? (*b*)

„ les additions n'ont point altéré le fond, l'or-
„ dre & la symmétrie de l'ouvrage Dyonisien; de
„ même quoiqu'après la mort de saint Isidore
„ on ait ajouté à la collection quelques conciles
„ postérieurs au saint, on ne doit pas pour cela
„ *lui ôter la gloire* d'auteur de la collection; &
„ on ne doit pas non plus laisser d'appeller, &
„ nommer ce code la *Collection d'Isidore*, parce
„ qu'on y trouve des additions postérieures à sa
„ mort, quand celles-ci n'ont point altéré la
„ substance, & la distribution & l'arrangement
„ de son ouvrage. „

(*a*) Je dis *en Allemagne*, car puisque dans toute l'Espagne on ne trouve & qu'on n'a jamais trouvé un seul exemplaire manuscrit de la collection interpolée, puisqu'on ne l'y connoissoit pas avant l'invention de l'imprimerie, il est tout-à-fait déraisonnable d'attribuer (comme ont fait le P. Labbe & d'autres critiques) cette altération à l'Espagne.

(*b*) Quand j'ai publié la premiere édition du *Dictionnaire historique*, je n'étois pas encore suffisamment au fait de cette affaire que je tâcherai de déduire d'une maniere satisfaisante dans la seconde, & dans le *Supplément* pour ceux qui ont la premiere.

Je le répete, je ne prétens pas que cette collection avec les altérations qu'elle a souffertes, soit de S. Isidore; je ne prétens pas que telle qu'elle est aujourd'hui, elle ait été donnée par S. Isidore; je sais bien que le cardinal d'Aguirre, homme profondément savant, l'a prétendu; mais je dis précisément qu'elle est de lui pour le fond & qu'il n'y a pas d'autre Isidore que celui de Séville, qui lui ait donné son nom.

J'ai observé ailleurs que les interpolations dont il s'agit, ne portoient sur rien d'essenciel, qu'elles étoient conformes aux regles de la hiérarchie alors en vigueur *, & qu'il est absurde de prétendre le contraire (*a*): mais ce n'est pas de quoi il est ici question.

* 1 Févr. 1788, p. 163.

(*a*) J'en appelle au R. P. Hedderich, docteur-professeur de théologie dans l'académie de Bonn. Cet homme dont la célébrité retentit sur les deux rives du Rhin, nous annonce dans une grosse dissertation sur le conventicule d'Ems, que ce n'est ni Isidore de Séville ni le prétendu *Mercator*, mais bien les Jésuites qui ont bouleversé la hiérarchie. *Rectè senserant Theologi germanico tempore quo germania ignoraverat institutum societatis posteà natum, curiæ Romanæ addictissimum.* Voilà ce que nous apprend cette lumiere de l'école de Bonn dans sa *Dissertatio juris Eccles. germ. in conventu Emsano.* Bonn. 1788. p. 39.... C'est un terrible homme que ce R. P. Philippe Hedderich, il ne s'amuse pas à interpoler des décrétales, mais si l'on en croit certains bruits, il fabrique des bulles en entier. Entre autres celle de Paul II qu'on trouve dans l'*Adjunctum II.* p. 19, de cette même *Dissertation.* Pour moi, je n'ajoute pas aisément foi à de si étranges histoires. Je me contente d'admirer une autre manipulation, décorée de son nom, & autorisée par son approbation, que je ferai connoître à mes lecteurs au premier moment de loisir.

NOUVELLES

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le* 20 *Juin*). La Supériorité de notre ramée en Moldavie, nous fait supposer que Jassy & toute la province sont derechef en notre puissance, sur-tout depuis la défaite du colonel Horvath, le 6 de ce mois, près de Foksani *, dont la Porte vient de recevoir une relation détaillée. — On attend avec impatience des nouvelles du capitan-bacha. En attendant l'on croit savoir que la Russie n'a point proprement de flotte dans la mer-noire, mais seulement une flotille de galeres & de chaloupes canonieres.

* 15 Juill. p. 457.

La peste s'est introduite dans le palais de l'ambassadeur de France. Le Sr. Vilmain, éleve-interprete de Sa Majesté très-chrétienne, en est mort : une servante, qui l'avoit touché, & un matelot, ont eu le même sort. Une famille d'artisans François, établis dans cette ville, a été totalement détruite, ainsi que quelques autres de Pera. Il semble, que ce fléau frappe, cette année, sur les étrangers beaucoup plus que sur les Turcs. Ses ravages augmentent à Smyrne, & sur-tout dans la belle isle de Chio. Les capucins François & tous les prêtres catholiques, qui y étoient plus nombreux que par-tout ailleurs, ont été enlevés.

TANGER (*le* 24 *Juin*). Les politiques

instruits avoient bien prévu que notre différent avec l'Angleterre n'auroit pas de suite. Hier la frégate Angloise, le *Southampton*, est partie d'ici, avec la réponse de l'empereur. Tout a été réglé avec les Anglois comme auparavant, & déjà nous voyons arriver ici des bâtimens de cette nation pour chercher du bétail, du bled & d'autres denrées du pays.

Depuis quelque tems, l'empereur a quitté la capitale, se rendant avec ses troupes de province en province, pour soumettre & pour punir ceux du parti de ses deux fils aînés, à quoi il emploie d'une maniere impitoyable & le fer & le feu; déjà il a sacrifié à sa vengeance un village entier, qu'il a fait réduire en cendres avec les femmes, les enfans & tout ce qu'il contenoit; ceux qui avoient eu le bonheur d'échapper aux flammes, ont péri par le tranchant de l'épée. Cependant, malgré la terreur que le monarque répand par-tout où il porte ses pas, il a rencontré près de Mequinez un parti qui a osé lui faire tête; l'issue du combat, où l'empereur a perdu plusieurs de ses gens, ne lui paroît pas avoir été favorable. On fait dans toutes les mosquées des prieres pour l'heureux succès du monarque, en même tems qu'on y prononce des malédictions contre ses deux fils aînés; S. M. desirant que son troisieme fils soit déclaré son successeur.

ALGER (*le* 12 *Juillet*). Il s'est élevé un différent sérieux entre cette république & la France. En voici l'occasion. Le vaisseau de guerre Napolitain, qui débarqua à Toulon M. le baron de Taleyrand, coula bas,

près des isles d'Hieres, un vaisseau Algérien dont l'équipage se sauva à terre. Le dey instruit de cet événement, manda le consul de France, se plaignit vivement de la perte de ce vaisseau, lui ordonna d'expédier un bâtiment, pour avertir S. M. que le dey demandoit une somme de 600 mille livres pour la valeur du bâtiment Algérien, & que faute par la France de lui donner la satisfaction, qu'il demandoit sous 40 jours, il déclareroit la guerre à la France. Avant ce tems écoulé il a paru 20 voiles Françoises à la vue du port; on négocia, & il paroît que le dey se contenta de 460 mille livres. Cependant, si on croit quelques politiques, cet accord ne durera guere, vu les liaisons de la France avec les deux cours impériales, & la disposition où paroissent être les Algériens de ne plus la ménager.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le* 15 *Juillet*). En récompense de la bonne conduite des chefs & de la bravoure qu'ont montré les soldats dans la premiere action qui a eu lieu, le 18 Juin, dans les eaux d'Oczacow, entre les bâtimens à rames des Russes & ceux des Turcs, l'impératrice a accordé au prince de Nassau l'ordre militaire de St.-Georges de la 2eme. classe; aux contre-amiraux Mordwinoff & Paul-Jones, celui de Ste.-Anne; au brigadier Ribas, celui de St.-Wlodomir de la 3eme. classe; au brigadier Alexiano, le grade de contre-amiral; aux hetmanns de cosaques, MM. Bedoy & Isajew, celui de colonels de l'armée; au colonel des ingénieurs Korsakof, à l'officier François comte de Damas,

& à 8 officiers-généraux, une médaille en or chacun, qui porte cette inscription : *en récompense du courage qu'ils ont montré au combat dans le Liman, du* 18 *Juin* 1788 : enfin à chaque soldat & cosaque, un roubie.

Le bulletin officiel du 11, parle d'une autre action, qu'il fixe au 28 Juin, tandis que d'autres gazettes la datent du 25, & d'autres du 26. Jusqu'ici tout est vague dans les rapports qu'on en fait, mais si l'avantage est aussi grand que certaines feuilles l'assurent, les suites de cette victoire ne laisseront aucun doute sur sa réalité. La cour d'ailleurs ne manquera pas d'en donner une relation détaillée & authentique. Mais comme aujourd'hui, 15, elle n'a encore rien fait publier, il paroît que les choses en resteront là. On parle d'une troisieme action, que les uns fixent au 13, les autres au 14 Juillet : il est prudent d'en attendre des nouvelles ultérieures.

Il a été publié de la part de la cour, la déclaration de guerre suivante contre la Suede.

,, C'est à la fin de l'hiver dernier, que des armemens considérables par terre & par mer ont commencé à éclater en Suede. Des bruits sourds, semés à dessein, circuloient dans le royaume, comme si la Russie méditoit de l'attaquer. A mesure que ces préparatifs avançoient & qu'on croyoit avoir fait des progrès sur la crédulité de quelques esprits nationaux, le cabinet de Stockholm commençoit à répandre des insinuations du même genre jusques dans les cours étrangeres. L'impératrice avoit la satisfaction d'apprendre, que ces insinuations manquoient par-tout leur but. En effet, ces cours sont trop éclairées pour croire que la Russie ayant pendant une si longue suite de tems, suivi un sistême constamment pacifique à l'égard de la Suede, elle

choisit pour s'en écarter, le moment où elle étoit occupée d'une guerre aussi sérieuse que celle que la Porte-Ottomane lui avoit suscitée. „

„ Cependant, l'impératrice, attentive à tout ce qui se passoit dans un voisinage aussi immédiat de ses états, crut, sur les avis qui lui en parvinrent, ne devoir pas négliger quelques mesures de précautions : mais en cela même voulant éviter tout ce qui pouvoit donner de l'ombrage & exciter quelque alarme, elle se contenta de faire passer en Finlande, un renfort léger de troupes, & d'établir dans cette province des magasins proportionnés à leur nombre, & indispensablement nécessaires à leur subsistance. Ensuite, se reposant sur l'innocence & la droiture de ses intentions, sur la religion du traité de paix perpétuelle, toujours subsistant entre l'empire de Russie & le royaume de Suede, & ne connoissant d'ailleurs aucun sujet de discussion ouvert ni caché entre les deux cours, la correspondance amicale au contraire continuant toujours entre elles sur l'ancien pied, elle avoit sans doute toutes sortes de droits de penser que quelque exaltées que pussent être l'ambition, l'inquiétude & l'envie de cette puissance, les seuls motifs qui pouvoient pousser le roi de Suede à lui faire la guerre, elles seroient réprimées *par le respect dû à la bonne foi, qui doit présider aux actions des souverains encore plus qu'à celles des autres hommes*; par l'impossibilité de donner quelque couleur d'équité à l'effor qu'il voudroit faire prendre à ces passions, & enfin par un frein également puissant, celui de l'engagement solemnel qu'il a contracté vis-à-vis de sa propre nation, de n'entreprendre aucune guerre sans la rassembler, la consulter & obtenir son consentement. „

„ Rien ne prouve mieux la sécurité, que tant de titres réunis devoient inspirer à S. M. I., que la résolution qu'elle adopta de faire détacher de sa flotte, destinée pour l'Archipel, une division composée de trois vaisseaux, qui mirent à la voile au commencement de ce mois, malgré les avis positifs qu'on avoit, que toute la flotte Suédoise croisoit déjà dans la Baltique. Ces vaisseaux, trois jours après leur sortie du port de Cronf-

tadt, la rencontrerent en effet à la hauteur de l'isle Dago. Une frégate s'en détacha & vint aborder le vaisseau du vice-amiral van Dieffen, qui conduisoit cette petite escadre. Le commandant de la frégate Suédoise annonça au vice-amiral la présence du duc de Sudermanie, frere du roi, à bord de la flotte Suédoise & demanda le salut. Le vice-amiral répondit que par l'article 17 du traité d'Abo, le salut ne devoit pas avoir lieu entre les vaisseaux Russes & Suédois, mais que respectant dans la personne du duc de Sudermanie le cousin-germain de l'impératrice, & le frere du roi de Suede, il ne feroit pas difficulté de rendre, à ces titres, tous les honneurs qui leur étoient dûs. Il fit tirer 13 coups de canon & envoya un officier à bord du vaisseau que montoit le duc de Sudermanie, pour le complimenter & pour lui annoncer en même tems que c'étoit uniquement à sa personne que s'adressoient les honneurs qui venoient de lui être rendus : la réponse du duc de Sudermanie fut, que quoiqu'il n'ignorât pas la teneur de la convention faite entre la Suede & la Russie à l'égard du salut, il n'en acceptoit pas moins celui qui venoit d'être fait, comme appartenant au pavillon de Suede, attendu qu'il avoit les ordres les plus précis du roi son frere, de faire respecter ce pavillon par-tout & en toute occasion. ,,

,, Déjà l'impératrice se disposoit à faire porter des plaintes à la cour de Stockholm contre l'injustice & l'irrégularité de ce procédé, lorsqu'elle reçut la nouvelle encore moins attendue du renvoi de son ministre de la cour & des états de S. M. Suédoise. Les prétendues raisons de cette démarche sont exposées dans la déclaration que ce prince fit remettre aux ministres accrédités auprès de lui, de la part des autres puissances. Ces raisons ne sont point faites pour en imposer, même aux moins clairvoyans, & par conséquent elles ne seront point combattues ; mais on ne peut s'empêcher d'observer que c'est le premier exemple d'un souverain qui s'offense de ce qu'un autre souverain l'assure conjointement avec ses sujets, de ses sentimens pacifiques & bienveillans à leur égard. ,,

„ Cependant l'impératrice, fermement résolue de persister jusqu'au bout dans les principes de modération qu'elle s'étoit prescrits, borna son ressentiment de ce procédé, à la réciprocité dont elle étoit naturellement autorisée d'user à l'égard du ministre du roi de Suede. Elle lui fit signifier de quitter sa cour & ses états dans le même espace de tems qui a été fixé à son ministre à Stockholm. La seule différence qu'il y eut dans cette démarche, consiste en ce que toute inculpation fausse & insidieuse en fut écartée, & cette différence résulte d'elle-même du bon droit, qui accompagne la cause de l'impératrice, & de la mauvaise foi qui a guidé toute la conduite du roi de Suede. „

„ Malgré ces scenes, qui faisoient présager un éclat inévitable, l'impératrice se plaisoit encore à nourrir l'espoir que des explications amicales que le roi de Suede avoit annoncées lui-même dans ses ouvertures aux puissances étrangeres, parviendroient à conserver la bonne harmonie & le bon voisinage qu'aucune raison ni intérêt d'état, de part & d'autre, n'excitoit à rompre; mais cet espoir lui est tout-à-coup ravi. Elle apprend que dans la nuit du 21 au 22 de ce mois, les troupes du roi de Suede s'étant brusquement jettées sur les frontieres de Russie, en ont enlevé quelques bureaux de douane; ont pénétré dans les fauxbourg de Niesslot & ont ouvert le siege de ce château. „

„ C'est par un tissu de procédés violens, dont il n'y en a aucun, qui n'enfreigne les droits les plus généralement reçus parmi les nations civilisées, que le roi de Suede, sans avoir articulé le moindre grief contre la Russie, est enfin parvenu à pousser à bout la modération de l'impératrice, & de la contraindre à recourir à l'unique voie qui lui reste; celle de repousser la force par la force. C'est à regret qu'elle vient d'en adresser les ordres aux commandans des forces de terre & de mer. En faisant part de cette résolution, ainsi que des motifs qui l'ont provoquée, à toutes les puissances amies, elle proteste devant elles, que le roi de Suede est seul responsable devant Dieu, devant le monde

& sa propre nation, de tous les maux, dont son ambition & son injustice vont ouvrir la source. „

St. Pétersbourg, ce 30 Juin (v. st.) 1788.

Le corps de troupes Russes en Finlande est actuellement de 7 mille hommes, qui sont retranchés près de Wilmanstrand; mais il y a encore 20 régimens Russes en marche pour les joindre. On dit toujours que le grand-duc de Russie se mettra à la tête des forces, qui sont destinées à agir contre la Suede; & comme ce prince s'est mis en voyage aujourd'hui, l'on ne doute pas qu'il n'aille droit à l'armée du Nord.

POLOGNE.

DANTZIG (*le 24 Juillet*). La rencontre des flottes Suédoise & Russe a eu lieu, le 17, dans la Baltique, à 4 milles de Rével. Voici comment une lettre authentique en rend compte. *Hier, nous reçûmes ici la nouvelle d'un combat naval entre les flottes Russe & Suédoise. Le combat dura 7 heures avec un acharnement incroyable. La flotte Russe a été sur-tout fort maltraitée, & elle fut obligée de se retirer dans le plus grand désordre, après qu'un de ses vaisseaux eut été coulé bas. La flotte Suédoise perdit un vaisseau de 74 canons & 780 hommes d'équipage. Le duc de Sudermanie est rentré, le 18 à Sweaborg, avec ce vaisseau de moins, mais le reste de sa flotte n'est que peu ou point du tout endommagé. La bravoure & l'intrépidité que la marine Suédoise a montrées en cette occasion, depuis le duc, frere du roi, qui la commandoit, jusqu'au dernier des matelots & soldats qui se trouvoient à bord, seront sans doute dans tous*

les tems cités comme un exemple rare dans ce genre. Les Russes, selon d'autres avis, ont perdu deux vaisseaux, dont un a été pris par les Suédois; quelques lettres portent la perte des Russes à 5 vaisseaux. On saura dans peu si ce rapport n'est point exagéré.

Nous apprenons que dans la partie de la Prusse, qui nous avoisine, on se dispose à être prêt à tout événement; on parle de nouveau d'une armée d'observation de 60,000 Prussiens, qu'on dit attendus sur les frontieres de la Pologne.

Extrait d'une lettre de Varsovie, le 19 Juillet. » Dans ce moment je reçois la nouvelle certaine d'un incendie terrible, qui se manifesta, il y a huit jours, à Cherson; & il duroit encore au départ de l'exprès qui est venu en informer le comte Potocki, staroste de Guzow. Cet incendie a consumé tous les magasins où se trouvoient les vivres & autres munitions amassés pour l'armée du prince Potemkin. Ces magasins étoient construits en bois, c'est une perte inappréciable pour l'armée Russe, & qui pourroit bien arrêterses opérations. »

SUEDE.

STOCKHOLM *(le 23 Juillet)*. Notre gouvernement a cru qu'il étoit essenciel d'établir que les hostilités ont été entamées du côté de la cour de Pétersbourg. En conséquence il a fait publier l'avis suivant.

HELSINGFORS, le 9 Juillet. *Le roi ayant été informé des hostilités commencées par les troupes Russes, & que non-seulement elles ont attaqué notre poste avancé près du pont de Woulden-Salmi, mais aussi qu'elles ont mis en cendres*

deux villages Suédois sur les confins de la Carélie, & particulièrement que les Cosaques & les chasseurs ont exercé des cruautés envers les pauvres habitans ; S. M. a d'abord fait en conséquence mettre en mouvement son armée, qui avoit été débarquée le 2 Juillet, & elle s'est mise en marche avec elle vers les frontieres. A cause de la grande distance des lieux, l'on n'a pas encore des avis ultérieurs touchant les suites qui peuvent avoir résulté de la proximité des troupes de part & d'autre : mais il est plus que probable, que bientôt il doit se donner entre elles des scenes intéressantes. Tout fait voir que c'est du côté de la Russie qu'a eu lieu la rupture actuelle, & que se sont commises les premieres hostilités, & ce justement dans le tems que le comte de Rasumowski, par sa note du 18 Juin, donnoit au roi les assurances les plus sacrées des sentimens pacifiques & de l'amitié de sa souveraine. En effet, puisque les voies de fait hostiles du côté des Russes ont déjà commencé le 25 Juin, les ordres à cette fin doivent avoir été expédiés dès le 20 de Pétersbourg. Du côté de la Suede, au contraire, l'on a évité tout ce qui pouvoit avoir l'apparence d'une attaque ; ce dont on a une preuve parlante dans la maniere dont notre flotte s'est conduite envers l'escadre Russe, inférieure en forces à elle.

La cour n'a pas voulu laisser ignorer non plus ce qui s'est passé dans la rencontre, dont il est fait mention à la fin de cet article officiel. En conséquence l'on a inséré dans la feuille nationale, intitulée *Inrikes Tidningar*, l'extrait suivant du rapport que S. A. R. le duc Charles de Sudermanie a fait au roi, daté à bord du vaisseau amiral, *le Gustave III*, à la rade de Hangö, le 28 Juin.

L'escadre Suédoise se trouvoit le 21 Juin en croisiere au Sud de Dagerort, lorsque l'*Aviso* fit signal que 7 vaisseaux Russes étoient dans ces eaux. L'escadre reçut d'abord ordre de faire route sur eux avec plus de voile. Cependant les vaisseaux Russes disparurent. S. A. R. ordonna

donc toutes voiles dehors; & elle se mit à la tête de la ligne, pendant que l'escadre fit route jusqu'à la pointe du jour. A 7 heures du matin l'on eut enfin connoissance de deux vaisseaux, & ensuite de toute l'escadre Russe; notre flotte reçut d'abord ordre de faire route sur elle; & il fut envoyé une frégate au vice-amiral Russe, pour demander que dans ces eaux il saluât l'escadre de S. M. Suédoise. A cause du calme, la frégate ne put venir rendre la réponse du vice-amiral Russe, que le matin suivant à 5 heures & demie. Le vice-amiral Deffen avoit souhaité, qu'un capitaine de pavillon vînt prendre des informations en son nom, pour s'expliquer ultérieurement. On le lui accorda, & le capitaine, qu'il envoya, reçut pour réponse, „ que S. A. R. „ desiroit d'être saluée par la flotte Russe, ne „ voulant pas néanmoins ce salut comme fils & „ frere d'un roi de Suede, ainsi que cela parloit „ déjà de soi-même, mais en qualité de com- „ mandant d'une flotte Suédoise „. Dans l'intervalle, le calme empêcha les vaisseaux de manœuvrer jusqu'à ce que l'escadre Russe eût l'avantage d'un petit frais, qui lui permit de faire voile. Peu après le vent se rafraichit encore plus, & le duc fit virer de bord à sa flotte, approcher les vaisseaux qui étoient le plus à l'arriere, & former l'aile droite : après quoi ce ne fut qu'à 10 heures que le vice-amiral Russe fit à la flotte Suédoise le salut de 13 coups, que les navires Russes sont dans l'usage de faire à leurs propres amiraux. On lui répondit par 8 coups. Le duc fit ensuite virer de nouveau à son escadre & continua sa route comme auparavant „.

On apprend par les lettres de la Finlande, que le brigadier baron Hastfehr s'est déjà porté sur le territoire Russe en marchant droit à Nyslot, qu'il a fait investir par la brigade sous ses ordres. Comme la garnison Russe s'est retirée dans le château à son approche, on s'attend à apprendre incessamment la nouvelle de la prise de cette

forteresse. Les mêmes lettres ajoutent qu'on est à la veille d'apprendre de même les nouvelles les plus intéressantes du côté de la mer, la flotte du roi ayant déjà doublé la ville de Lowisa, & celle des Russes ayant également mis à la voile de Cronstadt, de maniere que les deux flottes ne tarderont pas à se rencontrer. — Le duc Frédéric d'Ostrogothie, qui se trouve au camp du roi, y jouit des honneurs & des appointemens attachés au rang de feld-maréchal de Suede. — Le 3 de ce mois, la seconde escadre Suédoise, composée de 7 vaisseaux, sortit du port de Carlscrone, pour aller se réunir à celle qui mouille dans les eaux de Finlande. Le vaisseau commandant, *l'Union*, étoit monté par le colonel chevalier Eneschold. Cette escadre avoit à bord 3000 hommes de troupes de débarquement.

DANEMARCK.

COPPENHAGUE (*le* 31 *Juillet*). Nous apprenons qu'une estafette a apporté de la part de la cour de Pétersbourg la réquisition formelle du secours stipulé par le traité de 1781. Comme c'est un des articles secrets, qui stipule ce secours, nous ignorons au juste en quoi il consiste. En attendant, le conseil d'état a donné hier l'ordre d'équiper encore 2 vaisseaux de 74 canons, *le prince-héréditaire Frédéric* & *l'Etoile polaire*, ainsi qu'une bombarde, & de les faire monter par un grand nombre de troupes, de même que les autres vaisseaux qui sont déjà équipés. On assure que, conformément au desir de la cour de Pétersbourg, notre escadre

se réunira incessamment à celle des Russes. Cependant le retour du prince héréditaire, qui est au camp de Norwege, pourroit bien faire changer l'état des choses. Il y a des spéculateurs qui prétendent qu'une nouvelle révolution dans la cour & l'état de la famille royale, n'est pas impossible dans ces circonstances. Mais on croit généralement l'influence de l'Angleterre trop forte, pour qu'elle ait lieu; & par conséquent, il ne paroît pas que la Russie ait ici grand secours à espérer.

Extrait d'une lettre de Helsingor du 29 Juillet.

„ Hier, il a passé ici un exprès, parti de Stockholm le 25 de ce mois, pour porter à la cour de Versailles la nouvelle d'une bataille, qui s'est donnée le 17 à l'entrée du golfe de Finlande, entre les flottes Russe & Suédoise, & dans laquelle la victoire, après un combat fort opiniâtre, est restée à la derniere „.

ITALIE.

NAPLES (*le* 23 *Juillet*). On travaille sans relâche dans notre arsenal, à la construction de divers bâtimens de guerre, & d'ici à quelque tems, on lancera le vaisseau de guerre *le Ruggieri*, de 74 canons, & les corvettes *la Renommée* & *l'Aurore*. On calcule qu'à la fin de l'année courante, nous aurons 32 bâtimens de guerre, tous construits depuis 1782, dans les deux chantiers de Naples & de Castellamare, & consistant en vaisseaux de ligne, frégates, corvettes, brigantins & galiotes, sans compter les chebecs, cutters & paquebots. Le roi vient d'accorder une amnistie générale à tous les

déserteurs de ses troupes qui rejoindront leurs corps respectifs, pour y achever leurs congés, dans l'espace d'un an.

L'affaire de la haquénée refusée & la cessation subite de cet ancien hommage si longtems rendu au S. siege, avec tant de solemnité, a fait ici presqu'autant de sensation qu'à Rome. Le pape a adressé à ce sujet un bref très-énergique à S. M., mais on ne sait pas encore ce que ce prince a répondu. Il paroît qu'ici on prétend que la somme qui accompagnoit la présentation de la haquenée, étoit une aumône, donnée en l'honneur des S. S apôtres Pierre & Paul; & c'est sous ce point de vue qu'on l'offre encore *, mais la cour de Rome ne s'accommodera pas de cette explication qui dans le fonds n'est pas bien vraisemblable.

* dern. Journ. p. 540.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le 2 Août*). Le vicomte Howe, en quittant sa place à la tête de la commission de l'amirauté, à été élevé par le roi au rang de comte de la Grande-Bretagne, sous le titre de baron Howe de Langar au comté de Nottingham, & comte Howe; ce titre étant réversible successivement à ses filles & à leurs descendans mâles. — L'escadre du contre-amiral Levesson Gower, ayant terminé sa croisiere, est rentrée le 22 Juillet à Plymouth. Le prince Guillaume-Henri, montant la Frégate *l'Andromede* de 32 canons, s'en est séparé à la vue du port, se rendant à la Nouvelle-Ecosse, où il hyvernera. On ne seroit pas surpris de voir entrer l'escadre de l'amiral Gower dans la Baltique. — La cour a reçu des dépêches im-

portantes de ses ministres dans les cours d'Allemagne & du Nord. Ces dépêches ont donné lieu à la tenue de plusieurs conseils. — Le marquis de la Luzerne, ambassadeur de France, reçut aussi le 24 des dépêches de sa cour; & partit, le 25, pour aller passer quelque tems à Paris. M. de Bartélemi est revêtu, *par interim*, du caractère de ministre plénipotentiaire de France, pendant l'absence de son excellence. — On fait ici des conjectures sur ce qui peut donner lieu aux conférences qui se tiennent d'abord sur les dépêches qu'on reçoit de Paris; & il y en a qui prétendent qu'il est survenu de nouveaux démêlés entre les cours de Versailles & de Londres.

Une lettre du capitaine Mac Donough, du *Novogrod*, vaisseau de guerre Russe, de 64 canons, à son frere qui habite cette ville, porte, *que l'impératrice n'aura point de flotte cet été dans la Méditerranée*; que parmi les officiers Anglois qui donnerent leur démission, quand Paul Jones fut fait chef d'escadre, 19 ont refusé de reprendre leurs commissions & sont partis pour se rendre dans leur patrie. La lettre ajoute, dit-on, que si Paul-Jones fût resté sur la flotte destinée à croiser dans la Méditerranée, l'amiral Greigh auroit donné sa démission, ainsi que l'a fait l'amiral Elphinstone, mais que Paul-Jones ayant été envoyé dans la mer-noire, cet officier-général à consenti à rester en Russie, &c.

Une baleine, de 45 pieds de long, a été prise, depuis peu, sur les côtes d'Irlande. Les pêcheurs qui s'en sont emparés, ayant perdu la vie, le lord Antrin, qui ne laisse

jamais échapper l'occasion d'exercer un acte de bienfaisance, s'est désisté de ses droits sur ce poisson, en faveur des veuves de ces malheureux.

Une lettre de Madras, apportée par les derniers vaisseaux, offre les détails suivans. » Vous avez sans doute eu des nouvelles » de l'inondation de Caringa, & des domma- » ges qu'elle a causés. La mer s'éleva à » la hauteur des montagnes, & les vagues, » aidés par le vent, se porterent à une » distance prodigieuse sur la terre, où elles » laisserent plusieurs bâtimens qu'elles y » avoient entraînés (*a*). Les ravages que » les eaux ont faits dans le pays sont im- » menses; on porte à près de 40,000 per- » sonnes le nombre des noyés. »

Jusqu'à présent les gazettes ne retentissent que des chefs d'accusation dirigés contre l'ex-gouverneur général du Bengale: on écrit contre lui des pamphlets sans nombre; mais il trouve aujourd'hui des apologistes; & de ce nombre est l'auteur d'un ouvrage publié à Londres sous le titre : *Review of the principal charges against W. Hastings.* (*b*)

Suite

(*a*) Plus d'une fois on a fait servir des ancres & des débris de vaisseaux à prouver que telle plage avoit été durant des siecles sous l'océan, qu'elle a été un fond de mer, &c. *; on voit par cet événement, comme par tant d'autres, qu'il est plus qu'inutile de recourir à ces empiriques hypotheses.

* 15 Sept. 1780, p. 100.

(*b*) Il vient d'être traduit en François : *Considérations générales sur le procès intenté à W. Hastings, écuyer, ancien gouverneur-général du Bengale.* A Paris, chez Buisson, libraire, rue Hautefeuille, hôtel de Coëtlosquet. 1788. vol in-8°.

Si les ſcenes tragiques qui ſe répetent ſi ſouvent ſur tous les théâtres de l'Europe *, pouvoient guérir la fureur du mimiſme, les gazettes d'Ecoſſe contribueroient à cette guériſon. Elles annoncent, que la galerie du théâtre de Perth s'eſt écroulée, pendant la repréſentation de la tragédie de *Macbeth*, & que toutes les perſonnes qui s'y trouvoient, ſont tombées les unes ſur les autres parmi les décombres, ou ont été jettées dans le parterre. On ne peut pas encore dire au

* 1 Janv. 1788, p. 149.

---

de 164 pages. „ Au talent d'un ſtyle rapide, clair „ & énergique (eſt-il dit dans la *Préface* de la „ traduction) l'auteur joint la connoiſſance ré„ fléchie, non-ſeulement des derniers événemens „ de l'Inde, mais de ſon hiſtoire & de ſon gou„ vernement. Il a raſſemblé en peu de mots, „ ſur la politique & ſur la ſituation de cette con„ trée, des vues générales & des obſervations „ profondes qui ſéparent cet ouvrage de la foule „ des plaidoyers polémiques, & qui en rendent „ la lecture inſtructive pour toutes les nations.... „ Il a paru ſi redoutable aux yeux des chefs de „ l'oppoſition, que M. Fox, l'homme du peu„ ple & de la liberté, en a demandé formellement „ la ſuppreſſion, ſous le prétexte qu'il étoit deſ„ pectueux à la chambre des communes, dans „ un pays où le mépris public, encore plus que „ la loi, accorde l'impunité à tous les excès de „ la preſſe. Cette chambre a décidé qu'en effet, „ ce n'étoit point ici un ouvrage à dédaigner. „ La vente publique en a été interdite „. d'Après ce paſſage, on ne peut que prendre la meilleure idée de ces *Conſidérations*: & pour ſe mettre au fait du procès de M. Haſtings, l'impartialité exige qu'on le liſe avec attention. Elles ſont précédées d'un diſcours du traducteur, lequel a une cinquantaine de pages. On y donne l'hiſtoire de M. Haſtings, & l'on montre l'origine, les cauſes & les ſuites juſqu'à ce jour d'un procès ſuſcité par l'envie, la haine, la cabale & l'eſprit de parti.

juste combien il y a eu de gens tués dans cette chûte : mais on a emporté-au-delà de 300 blessés, dont plusieurs le sont très-griévement.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le 26 Juillet*). Quoique la saison propre aux opérations militaires avance insensiblement, les nouvelles du quartier-général, qui reste toujours fixé à Semlin, ne nous apprennent pas encore, qu'on s'y dispose à rendre la campagne plus active ou à changer le plan défensif, qui à été suivi jusqu'à présent. L'empereur, écrit-on de Semlin en date du 13 Juillet, étoit parti peu de jours auparavant, accompagné du prince de Reuss, pour aller visiter les hôpitaux à Neusatz, d'où il étoit attendu de retour au quartier-géneral. L'archiduc François, après avoir visité le cordon depuis Semlin jusqu'à Trieste, étoit allé faire pareillement un tour, pour voir celui qui s'étend depuis la premiere de ces villes jusques près de Choczin; & l'on compte, que ce prince se trouve actuellement près du corps-d'armée aux ordres du prince de Saxe-Cobourg. Suivant le rapport de ce général, en date du 3 Juillet, il s'étoit réuni la veille au corps de troupes Russes, que commande le général comte de Soltikow; & les deux corps combinés s'étoient portés ensuite plus près de Choczin, pour resserrer cette place. Le général de Soltikow est posté sur la droite, s'appuyant au Dniester près d'Annadol; & à côté de lui le lieutenant-colonel Karaiczay, du régiment de Löwenehr, occupant une hauteur sur le chemin de Jassy. Le prince

de Cobourg lui-même, avec le corps de troupes qu'il a sous ses ordres immédiats, est campé sur les hauteurs devant Rukzin vis-à-vis de la forteresse, ayant à sa gauche le général-major Jordis, dont la division touche à la rive droite du Dniester près de Prevorodek. Le pont de communication a été jetté sur la riviere un peu en arriere près de Bilowze. Okopi est occupé par un détachement aux ordres du lieutenant-colonel de Barco, & Swaniecz par le capitaine Klein avec son détachement. Enfin le capitaine baron de Kienmayer est posté avec son escadron & 200 hommes d'infanterie dans le bois de Ra-kowze derriere Braha. Par cette position les deux corps forment un cercle autour de Choczin, tenant la place absolument renfermée sur la rive droite du Dniester, tandis qu'elle est étroitement bloquée du côté de la Pologne. Dans un rapport ultérieur, en date du 12 Juillet, le prince de Cobourg a donné les détails d'une affaire, qu'il y avoit eu la veille entre une partie de la garnison de Choczin & trois divisions de nos troupes aux ordres du lieutenant-colonel Karaiczay, du colonel Filo, & du major Quietovsky; elle s'engagea par une suite du fourrage, qu'un détachement de la garnison voulut exécuter, & que le major Quietovsky reçut ordre du prince de Cobourg d'empêcher. Tandis qu'il exécutoit cette commission avec succès, en prenant les fourrageurs à dos, dont une partie furent tués, les autres faits prisonniers, les Turcs se rassemblerent en grand nombre sur une hauteur voisine, dans la vue de couper le major Quietovsky, qui, outre sa

division, avoit avec lui 100 hommes d'infanterie de Pellegrini, 100 arquebusiers, & un escadron avec 2 pieces de canon. Le colonel Filo accourut aussi-tôt avec le bataillon d'infanterie de Schröder & une division des hussards de Barco, pour dégager le major : mais le nombre des Turcs s'étoit si considérablement accrû, que le lieutenant-colonel Karaiczay vola au secours, sans attendre à cet effet des ordres ultérieurs. Deux de ses escadrons se jetterent au grand galop sur l'ennemi & commencerent l'attaque, que le lieutenant-colonel Karaiczay appuya à la tête d'un troisieme escadron & de 2 compagnies de son détachement avec tant de vigueur, que les Turcs furent forcés à rentrer dans la place, laissant en arriere 16 prisonniers, 52 chevaux, & 5 chariots. Les transfuges chrétiens, qui vinrent joindre le 12 nos troupes, ont rapporté, que l'ennemi a eu dans cette action 150 hommes tués & le double de ce nombre blessés. Parmi les premiers est le frere d'Osman-bacha, qui faisoit près de lui les fonctions de son lieutenant ou Kiaya. La magnificence des armes & équipages, qui sont tombés entre nos mains, fait penser, que plusieurs autres Turcs de distinction ont péri dans cette action. — Le général-major Fabry, informé de l'approche du chan des Tartares, qui a réuni ses troupes au détachement d'Ismaïl-bacha, a évacué Jassy le 2 Juillet & s'est replié sur Strojestie.

M l'internonce impérial, après avoir achevé sa rigoureuse quarantaine à Livourne, est arrivé ici avec toutes les personnes qui composoient la légation Autrichienne à

Constantinople. — Le prince Charles de Lichtenstein a été attaqué, dans son quartier-général de Cerovlyani, d'une maladie si dangereuse, que le général de Vins a dû prendre, en attendant, le commandement du corps de nos troupes en Croatie. Le prince malade a été transporté à Petrinia, qui est à 10 milles plus avant dans le pays.

On vient de recevoir de fâcheuses nouvelles touchant la négociation entamée avec le bacha de Scutari. Des personnes très-éclairées avoient conseillé à S. M de ne pas se lier avec un traître, & représenté qu'outre le danger d'un tel engagement, il étoit contre la dignité d'une grande puissance de rechercher par une espece d'ambassade une alliance de ce genre. Malgré ces raisons, on envoya au bacha le Sr. Brognard, employé à la chancellerie d'état, avec 2 officiers, savoir, Mrs. Pernet & Schenfluck, pour conférer en qualité de députés avec lui. Ces Mrs. furent chargés de lui remettre en même tems des présens assez considérables en argent & en munitions. Mahmoud les reçut de la maniere la plus distinguée, & les entretint fréquemment sur les affaires actuelles : il leur fit constamment voir combien son indépendance lui tenoit à cœur, & combien il étoit décidé à la soutenir au prix de sa propre vie. Il accepta toutes les munitions qu'on lui avoit apportées, & pendant l'espace de plusieurs mois, se conduisit avec une dissimulation si parfaite de ses véritables sentimens, que ni ces infortunés étrangers, ni ceux qui les accompagnoient ne purent s'appercevoir de la moindre chose, qui fût capable de leur

donner le plus léger soupçon, ou de les inquiéter un instant, soit sur les motifs de leur voyage, soit sur leur propre sûreté. Le 18 Juin ils prirent congé de Mahmoud, qui dans ce moment redoubla ses horribles artifices, & son art profond de cacher ses intentions pour les mieux tromper; il les combla de politesse, & les assura dans les termes les plus énergiques de sa fidélité à tenir ses engagemens; & pour comble de considération, il leur donna une escorte pour les conduire dans le pays des Monténegrins. S'étant embarqués sur le lac avec 2 domestiques, leur barque se trouvoit toujours au milieu des deux autres, sur lesquelles étoient leurs prétendus défenseurs, dont aucun ne fit paroître le moindre trouble; cette noire trahison éclata au moment où ces Mrs. alloient débarquer : ils furent assaillis & poignardés sans pitié, eux & leurs domestiques; on leur coupa la tête, qu'on apporta d'abord à Mahmoud : ce traître les mit dans un sac, & expédia d'abord un courier à Sophie, chargé de porter cet horrible présent au grand-visir, comme la marque la moins équivoque de sa fidélité. A peine fut-on instruit chez les Monténegrins, de cet infâme attentat, qu'un des Allemands en partit pour aller porter sur les bords du Danube cette triste nouvelle.

Dans ce moment on apprend que le bacha de Scutari a ordonné aux Monténegrins de lui livrer morts ou vivans tous les Russes & Autrichiens qui se trouvent encore dans le Monténegro, & dont le nombre se monte à environ quatre cens. Mais sur l'avis de cet ordre, ces 400 hommes se

ſont retranchés, réſolus de ſe défendre juſqu'à la derniere goutte de leur ſang.

De la Bukowine (*le* 2 *Juillet*). Manole Roſſet, nouveau prince de Moldavie, eſt arrivé près de Movilaraboi, à 6 milles de Jaſſy. On ne ſait pas au juſte le nombre des troupes qu'il commande; on le ſuppoſe d'autant plus conſidérable, qu'il a ſous lui quatre bachas & un ſultan de la famille de Gherai. Tout le corps eſt attendu aujourd'hui à Walje-Adenke. Ce Manole Roſſet a ſéjourné long-tems à Hermanſtadt, pendant la derniere guerre entre les Ruſſes & les Turcs; il eſt âgé d'environ 45 ans. Le général-major Fabry ſe diſpoſe à le recevoir. Ainſi nous aurons bientôt quelque nouvelle importante de ce côté-là.

Du corps d'armée de Tranſilvanie, à Hermanſtadt, le 22 *Juillet* (*a*).

Le 14, les Turcs, au nombre de mille, nous attaquerent avec la plus grande violence, & de trois côtés à la fois; ils furent repouſſé avec perte. Le 16, ils renouvellerent l'attaque avec tant d'impétuoſité, que, quoique repouſſés deux fois, ils pénétrerent à une

(*a*) Cet article donne à penſer beaucoup par le lieu d'où il date. Il en réſulte que les Turcs ſont dans le cœur de la Tranſilvanie, & tout près de la capitale. Ce qui ne peut guere être que la ſuite de quelque action, dont le bulletin officiel n'aura pas fait mention. Une lettre particuliere de Vienne porte ce qui ſuit: „ On débite que les troupes Autrichiennes ont reçu „ un échec ſur les frontieres de la Valachie, & „ qu'obligées de céder à la grande ſupériorité „ de l'ennemi, elles ſe ſont retirées vers Cronſ„ tadt „.

troisieme attaque, jusque dans notre camp, & nous prirent deux canons; ils furent encore repoussés, & on leur reprit un des canons. Nous avons perdu dans cette affaire un officier, & une soixantaine de soldats.

MAGDEBOURG (*le 4 Août*). Le traité, que notre cour avoit conclu avec la Russie, & en vertu duquel nous nous étions engagés à fournir à cette puissance 30,000 hommes de troupes subsidiaires, ou à lui payer en argent un équivalent convenu, est expiré depuis le 1 Juillet dernier; & l'on prétend savoir que S. M. le roi a formellement refusé de renouveller ce traité. On croit remarquer dans l'arsenal de Koenigsberg des préparatifs extraordinaires, & l'on assure que les régimens, qui sont dans la Prusse, ont reçu ordre de se pourvoir de chevaux & de chariots. Il est vrai que nos lettres de Berlin n'en font aucune mention; cependant, à en croire certains politiques, il s'éleve des nuages de plus d'un côté.

BONN (*le 6 Août*). L'électeur notre souverain est arrivé aujourd'hui à 11 heures du matin dans cette résidence, de retour du voyage que son altesse séréniſſime a fait à Bruxelles.

PAYS BAS.

LA HAYE (*le 6 Août*). M. le comte de St. Priest, ambassadeur de S. M. très-chrétienne, a été en conférence avec le président de L. H. P. & lui a remis à cette occasion le mémoire suivant :

HAUTS & PUISSANS SEIGNEURS,

Vos Hautes Puissances ayant chargé Mr. de Berckenrode de demander des explications, concernant l'embarquement que doit avoir fait, vers la

fin de Février, Mr. Conway, gouverneur de Pondichery. L'ambassadeur a reçu ordre de les informer, que le roi son maître n'a reçu aucune nouvelle directe de l'embarquement dont il est question; que par conséquent S. M. est hors d'état de satisfaire V. H. P., en leur donnant l'explication qu'elles ont cru devoir demander à cet égard; que la seule chose que le roi puisse dire dans ce moment-ci, est que les armemens que la cour de Londres a fait inopinément vers la fin du mois de Septembre de l'année derniere, ont mis S. M. dans la nécessité, non-seulement d'armer de son côté, mais aussi de prendre des précautions pour la sûreté de ses possessions dans les Indes, qu'elle a jugé en même tems être d'autant plus de son devoir de s'occuper des possessions Hollandoises dans cette partie du monde, qu'elle étoit à cette époque l'unique alliée de la république, déchirée par des dissentions intestines. Qu'aussi-tôt que le désarmement a été convenu avec la cour de Londres, le roi a envoyé de nouveaux ordres dans les Indes, & que S. M. ne doute pas que, si Mr. Conway a effectivement fait quelque entreprise, il ne se soit empressé de remettre les choses dans leur ancien état. Le roi se flatte que ces explications préliminaires, non-seulement dissiperont les inquiétudes que V. H. P. peuvent avoir conçues, mais aussi qu'elles leur fourniront une nouvelle preuve des sentimens d'amitié & d'affection que S. M. porte à la république & de l'intérêt qu'elle prend à sa sûreté, comme à sa prospérité.

A la Haye, le 29 Juillet 1788.

(*Signé*) Le comte de St. Priest.

On apprend, que Son Exc. le comte de St. Priest est parti pour Spa, afin de s'y arrêter quelque tems pour prendre les eaux.

Louvain (*le* 8 *Août*). Le bruit s'étoit répandu généralement en cette ville, qu'il y avoit eu, samedi dernier, une émeute très-violente à Malines, suivie d'une grande effusion de sang; mais nous venons d'être un peu rassurés par des lettres de cette ville archiépiscopale, qui nous apprennent le fait comme s'ensuit:

„ M. Staffart ayant reçu l'ordre de communiquer aux séminaristes de cette ville (Malines) une dépêche, qui leur enjoignoit de quitter le séminaire-épiscopal, ils crurent ne pouvoir y obtempérer : en conséquence, un détachement de soldats, en fit sortir quelques-uns; mais le peuple s'étant attroupé, contraignit ces jeunes ecclésiastiques à y rentrer, & en chassa, à coups de pierres, les militaires. Le commandant à jugé alors à propos de faire mettre sous les armes deux compagnies, les a formées en bataillon quarré & a fait une décharge sur le peuple dont plusieurs ont été blessés. Le tumulte a cependant continué toute la nuit & on a cassé les vitres de la maison où étoit logé M. Staffart. Le 3 à quatre heures du matin, on a fait partir de Bruxelles, six compagnies de grenadiers, avec des canons, & 150 dragons d'Arberg; mais pour éviter toute effusion de sang, les séminaristes avoient quitté leur college, par conseil de Msgr. l'archevêque. „

A Anvers les choses ont été bien plus sérieuses; les militaires, après avoir mis les séminaristes hors du séminaire, rencontrerent des gens mécontens de cette opération, qui les huerent; l'officier forma aussitôt ses soldats en bataillon quarré, & fit faire une décharge qui tua roide une douzaine de personnes, & en blessa un très-grand nombre dont plusieurs sont déjà mortes. Le notaire & les deux témoins, qui ont protesté au nom de l'évêque, & réclamé la propriété du séminaire, ont été conduits à la citadelle. Les portes de Bruxelles sont fermées. On parle de plusieurs emprisonnemens.

S'il en faut croire des lettres de la basse-Allemagne, il court un bruit sourd que le fléau de la guerre pourroit s'étendre aussi dans ces contrées. Ce ne sont sans doute

encore que des conjectures qu'on tire des liaisons qui paroissent devenir de plus en plus étroites entre certaines puissances, & de la supposition que l'on fait que quelques-unes d'entr'elles pourroient avoir le dessein de profiter des circonstances, pour récupérer ce que des guerres malheureuses leur ont enlevé. Quoiqu'il en soit, on dit assez publiquement que la Hollande, se prévalant de la nouvelle alliance avec 2 grands monarques, a envie de recouvrer des droits & des domaines qu'on lui a arrachés dans le tems que ses divisions intestines la mettoient hors d'état de défendre ses possessions, en particulier Lillo & ses environs, & les villes barrieres.

FRANCE.

PARIS (*le* 4 *Aout*). Le roi, ayant agréé la démission que lui a remise le baron de Breteuil de la charge de secrétaire d'état, en a pourvu le sieur Laurens de Villedeuil, conseiller d'état, & ordinaire au conseil royal des finances & de commerce, qui, le 25 Juillet, a eu l'honneur d'en faire ses remerciemens à sa majesté, étant présenté par l'archevêque de Sens, principal ministre d'état & chef du conseil royal des finances.

Il file des troupes de toutes parts pour aller en Bretagne; ce n'est que depuis quelques jours que le maréchal de Stainville s'est mis en route pour en aller prendre le commandement. Il a passé, le 30, aux environs de St.-Denis, deux compagnies de canonniers tirés du régiment de la Fère; ils se rendront à Rennes; les régimens de Chartres, dragons, & de la reine, cavalerie, doivent

aller aussi dans la même ville. De tous les écrits publiés par les patriotes de cette province, celui qui a fait le plus d'impression, est le *Mémoire* adressé au roi par la noblesse & daté du 5 Juillet. On y lit entr'autres passages également énergiques, le suivant.

„ *La nation entiere assurée par votre parole*
„ *royale appelle à grands cris l'assemblée*
„ *des états-généraux; mais des ministres*
„ *qui ne savent que détruire, rejettant le seul*
„ *moyen réparateur des maux dont la France*
„ *est affligée ne pensent qu'à consommer leur*
„ *funeste systême; ils bouleversent tout, &*
„ *à les entendre ils veulent tout respecter;*
„ *ils joignent la dérision à l'insulte & ils*
„ *se jouent ainsi outrageusement de 24 mil-*
„ *lions d'hommes; ils osent dire que les*
„ *édits qui existent malgré toutes les récla-*
„ *mations étoient depuis long-tems desirés.*
„ *Ils étoient desirés! Et c'est dans l'ombre*
„ *du mystere, c'est avec les précautions qu'on*
„ *emploie pour machiner un complot que la*
„ *promulgation s'en est préparée; & ils étoient*
„ *desirés! Et ce n'est que les armes à la main*
„ *que l'on ose les annoncer au peuple, &*
„ *ils étoient desirés! Et à peine sont ils con-*
„ *nus qu'un cri universel les dénonce à V. M.*
„ *& ils étoi nt desirés! L'on se croit obligé*
„ *de faire marcher des armées pour contenir*
„ *l'indignation publique qui s'éleve contre*
„ *cette innovation; & ils étoient desirés! &*
„ *l'honneur François marque du sceau de*
„ *l'infamie quiconque se prêteroit à leur exé-*
„ *cution! Ce n'est pas à de semblables signes*
„ *qu'on peut connoître des loix sages qui*
„ *seroient destinées à faire le bonheur de la*
„ *nation.*

M. le comte de Vaux remplaçant M de Clermont-Tonnerre à Grenoble, celui ci s'en alloit reprendre le commandement de Dijon, lorſqu'un courier eſt parti, pour lui ordonner de retourner à Grenoble. Les lettres-patentes de M. le maréchal de Vaux ne pouvant être enregiſtrées à cauſe de la vacance du parlement, il ne pouvoit rien ordonner au civil, & la préſence de M. le duc de Tonnerre devenoit néceſſaire, pour commander aux municipalités. Il eſt faux, comme on le débite, que M. de Tonnerre ait ſigné le mémoire de la nobleſſe; mais ce qui ne l'eſt pas, c'eſt que ce ſeigneur en ſa qualité de haut-baron du Dauphiné, a préſenté à M. le maréchal de Vaux, commandant *par interim*, les gentilshommes qui compoſent cette nobleſſe, lorſqu'ils lui ont rendu viſite, le 14 de ce mois, au nombre de 148. Ces gentilshommes étant introduits, le baron de Pouat, portant la parole, a dit :

Le baron. M. le maréchal, les gentilshommes du Dauphiné qui ſe trouvent réunis, ont l'honneur de dépoſer en vos mains l'expreſſion de leurs vœux & de leurs ſentimens. Vous ne trouverez en eux que de bons & zélés ſerviteurs du roi, & de fideles ſujets. Mais nous réclamons contre la violation des droits de la province & des nôtres en particulier. Nous eſpérons, M. le maréchal, que vous voudrez bien concourir avec nous, pour nous aider à en obtenir le rétabliſſement.

Le maréchal. Je ſuis très-flatté de la marque d'honneur & d'amitié que je reçois de la nobleſſe du Dauphiné. J'y aurois été cependant plus ſenſible, ſi par une déclaration préalable, elle n'avoit arrêté de ne pas me rendre les honneurs qui me ſont dûs.

Le baron. M. le maréchal, je parle au nom

d'une noblesse, incapable de dissimuler ses démarches ; nous avons cru d'abord ne devoir en faire aucunes auprès de vous, pour ne pas manquer à M. le duc de Tonnerre, dont la conduite mérite nos éloges & notre reconnoissance. Nous ne croyons d'ailleurs rien devoir à celui qui n'auroit pas dû le remplacer.

Le maréchal. La noblesse n'auroit pas dû s'assembler contre l'intention & le vœu connu de Sa Majesté.

Le baron. Nous avons cru devoir nous mettre entre le roi & le peuple, & nous avons jugé faire autant pour les intérêts de S. M. que pour ceux du peuple, pour les nôtres, & le maintien de nos droits & privileges.

Le maréchal. Le roi pouvoit se passer de vous.

Le baron. Comment l'entendez-vous, M. le maréchal? Que feroit le roi sans la noblesse? Nous soutiendrons en sujets fideles ses droits & les nôtres au péril de notre vie.

Le maréchal fit alors entrer la noblesse dans son cabinet, & lui exhiba son brevet de commandement, dans lequel il est énoncé, que ledit brevet sera enregistré au parlement. Il lui montra aussi les ordres les plus précis & les plus rigoureux qui lui étoient donnés par S. M. d'empêcher par tous les moyens, l'assemblée du 21, à moins qu'il n'ignorât le lieu de l'assemblée. La noblesse lui remit à son tour ses protestations contre les nouveaux édits, contre son brevet de commandant en Dauphiné, enfin contre ce qu'il pourroit faire ; & lui déclara qu'elle ne le reconnoîtroit jamais comme commandant, à moins qu'il ne fit enregistrer son brevet au parlement, conformément aux usages & privileges de la province, & qu'il n'y prêtât le serment accoutumé.

M. le maréchal voyant, malgré les précautions qu'il avoit prises, le concours des

députés qui arrivoient à Grenoble de toutes les parties de la province, voyant la ferme résolution où ils étoient de s'assembler, en dépit de toutes les oppositions, annonça enfin, le 18, que l'assemblée seroit permise, à condition qu'elle se passeroit sans émeute. Elle eut effectivément lieu, le 21, sans tumulte, de même que sans opposition ultérieure de la part du gouvernement. Il y fut résolu que le roi seroit prié de rappeller le parlement, de révoquer ses édits, & qu'en attendant la pleine restitution du premier état des choses, le Dauphiné ne payeroit point d'impôts.

Une lettre de Pau, en date du 17 Juillet, porte que M. le duc de Guiche y arriva le 8. Les premieres paroles, qu'il y entendit, furent celles de la noblesse de Béarn, qui lui adressa un discours, digne d'être connu par sa noble franchise & son originalité piquante : l'orateur s'exprima en ces termes.

MONSIEUR,

Voilà le berceau du Grand-Henri (a) : nous ne souffrirons pas, qu'on le viole Sous cette enseigne sacrée, le Béarnois ne craint pas la mort : il sent couler dans ses veines le sang de ses ancêtres, qui ont mis les Bourbons sur le trône. Nous ne sommes point des rebelles : nous réclamons notre contrat & la foi des sermens d'un roi, que nous aimons : nous venons vous ouvrir nos cœurs : le Béarnois est né libre ; il ne mourra point esclave : il est pauvre ; mais il est bon : un grand roi l'a dit : il est prêt à faire au roi le sacrifice de sa fortune ; mais qu'il respecte son contrat avec nous & les loix constitutives de la monarchie ! qu'il tienne tout de notre

(a) Ce berceau qu'on conserve au château de Pau, avoit été orné avec soin, transporté solemnellement & déposé en la présence du duc.

amour, & rien de la force! notre sang est à lui, à la patrie; nous le prodiguerons contre les ennemis de l'état: mais qu'ils ne viennent pas nous arracher la vie quand nous défendons notre liberté! votre présence, monsieur le duc, ramene la confiance en ces lieux: la patrie vous voit avec joie parmi ses enfans: votre famille fut toujours la gloire de cette souveraineté, & son appui auprès du trône sous Louis XIII. Un événement désastreux alloit s'étendre jusqu'à nous: on voulut supprimer nos états: un de vos augustes prédécesseurs éclaira la justice du roi; & il nous porta lui-même la confirmation de nos droits. Le peuple révere en vous un digne successeur de ces vertus: il sait, avec quel zele vous avez voulu dans cette révolution malheureuse défendre notre constitution: il ne craint pas, que votre main soit armée pour la détruire: il étoit au désespoir; maintenant qu'il vous voit, il est tranquille; il met toute sa confiance dans votre patriotisme: votre nom est pour lui garant de la justice.

M. de Guiche répondit des choses dignes de la bonté de son ame; il jura qu'avant tout il étoit patriote, que jamais il ne dérogeroit à ce titre. Il a tenu parole; & n'a pas tardé d'être rappellé.

Fin des Remontrances du Clergé de France, présentées le 15 Juin.

Depuis les premiers états-généraux jusqu'à ceux d'Orléans & de Blois, le principe ne se perd jamais de vue, „ que nulle imposition ne peut se „ lever sans *assembler les trois états, & sans que* „ *les gens desdits états n'y consentent* (a). „

Aux derniers états (b) de Paris, le président Jeannin, fidele à l'ancienne doctrine, établit, que la premiere fin de l'assemblée est de représenter au prince les abus & les désordres; la seconde (c) *d'ouir par les sujets la nécessité du prince, pour être secouru & assisté des moyens nécessaires à supporter le pesant fardeau de l'état.*

Au

(a) 1560, 1577, 1588.
(b) 1614.
(c) Pag. 231.

Au milieu des troubles, de la confusion des pouvoirs, on remarque toujours de loin en loin des lumieres & des traces, qui empêchent de s'égarer. N'y auroit-il que les droits de prescriptibles, & les infractions seroient-elles inviolables & sacrées? Mais, si on trouve des entreprises, des violations de droits, on trouve aussi des réclamations, des redressemens, & même des remords. Philippe-le-Bel recommande à son fils de ne pas l'imiter; & le fils révoque (*a*) tout ce qui étoit contraire aux anciens usages, coutumes & libertés. Louis XI. lui-même exhorte le Dauphin à remonter à l'ancien droit du royaume, de ne pas faire des levées, sans l'octroi des peuples.

Les états-généraux (*b*) de Tours ont soin d'exprimer, qu'ils *n'entendent pas, que dorénavant on mette sas aucune somme de deniers, sans leur vouloir & consentement, en gardant & observant les privileges & libertés de ce royaume, & que les novelletés & griefs & mauvaises inductions, qui par ci-devant puis certain tems en çà ont été faites, soyent réparées.* (*c*)

Tel est l'ancien droit du royaume, conservé tout entier dans les pays d'états. Le clergé, dans ses assemblées, en offre aussi les principes & les formes; il les a toujours réclamés, non pas seulement comme des *exemptions particulieres*, mais comme les *restes des anciennes franchises nationales*. Si ces franchises sont suspendues, elles ne sont pas détruites. Si les parlemens ont vérifié les loix bursales, ils pouvoient avoir un titre apparent & coloré : la nation (*d*) les avoit appellés une forme *des trois états racourcie au petit pied*. Quand elle n'est pas assemblée, les parlemens qui ont veillé sur ses droits, méritent toute sa reconnoissance : ils la méritent encore, quand ils ont observé (*e*), que la capitation, les vingtiemes & toutes les extensions bursales

(*a*) Ord. du *Louvre*, T. I. pag. 558.
(*b*) 1383.
(*c*) Recueil général des états, p. 133.
(*d*) *Instruction des gens des trois états du royaume de France.*
(*e*) 4 Janvier 1777.

s'étoient introduits pendant leur exercice, & qu'il étoit tems enfin de déclarer leur incompétence & de restituer leurs droits aux anciens propriétaires.

Substituer maintenant à des corps anciens, dépositaires des loix & de la confiance publique, une cour unique & dépendante, qui sous une dénomination antique, présente une composition & une attribution nouvelle; transporter en des mains étrangeres les droits naturels de la nation, qui ne les a jamais aliénés, c'est exciter des alarmes & une consternation qu'il est de notre devoir de déposer dans le sein paternel de V. M.

L'article XII. de l'édit donne à la cour-pléniere le droit d'enregistrer les impôts provisoirement, & ne fixe ni la quotité, ni le terme de la provision. Les impôts, de leur nature, ne peuvent être que provisoires & passagers : dès-lors, la cour-pléniere peut provisoirement épuiser toutes les ressources, & son pouvoir indéfini est aussi dangereux que s'il étoit absolu. Quand même la provision auroit un terme, si le produit de l'impôt est affecté à des emprunts, il devient en conséquence le gage des prêteurs. La nation assemblée ne pourroit plus être que passive; il ne lui resteroit que d'adopter tous les impôts anciens, & peut-être d'en chercher de nouveaux, s'il y avoit des dépenses ou des dettes non fondées : autrement, ce seroit compromettre les sujets avec le souverain; car des impôts, hypothequés d'avance aux créanciers, des dépenses faites, des comptes à solder, ne peuvent plus se discuter aussi amiablement que des projets d'impôts & de dépenses.

De la combinaison des articles XII. & XIII, naissent les plus fâcheuses conséquences. L'article XIII. n'assujettit les emprunts qu'à l'enregistrement à la chambre des comptes, *pour ce qui concerne la comptabilité*, quand les intérêts & le remboursement *pourront être affectés sur les revenus actuels & par l'effet de leur administration.* Cette administration, libre & indépendante, peut employer autrement ses revenus, consommer le gage affecté aux prêteurs; & delà résulteroient

ces *autres circonstances extraordinaires*, où l'article XII. autorise les impôts provisoires pour *satisfaire aux besoins pressans de l'état, ou aux intérêts & remboursement d'emprunts.*

L'article XIII. paroit considérer les revenus actuels comme permanens, & pouvant, quand ils sont libres, s'affecter à des emprunts nouveaux. Mais, quand les revenus, provenans des impôts, sont libres, ils ne peuvent pas être traités comme les revenus provenans des domaines; & ils doivent cesser, quand le besoin cesse, parce qu'ils appartiennent au peuple & doivent tourner à son soulagement.

Que conclure donc de la facilité des emprunts & des impôts provisoires, sinon qu'il n'y a plus de termes, ni aux uns, ni aux autres. Loin d'affranchir les emprunts des formes rigoureuses, il seroit digne d'une sage prévoyance d'en inventer de plus séveres encore contre une méthode, dont la facilité augmente les dangers: Car les impôts s'établissent au grand jour; mais les emprunts, les anticipations, les affaires se taisent & se cachent. Qui pouvoit se douter de ce fatal secret découvert dans l'assemblée des notables, pendant que les édits (*a*) annonçoient solemnellement, qu'une *libération toujours desirée, souvent entreprise, & jamais effectuée, alloit enfin s'opérer?*

Nous n'avons pas à craindre ce retour désastreux sous l'administration présente: mais l'avenir effraye; &, dès que le danger est dans la loi, rien ne peut rassurer. Puisque le besoin autorise les impôts provisoires, le besoin devient comme un filet qui s'étend aisément, & qui embrasse toutes les propriétés. Dès que le besoin n'appelle plus les états-généraux, les états-généraux s'éloignent & s'oublient; & la nation retombe dans ce cercle ancien & uniforme de rares économies & de fréquentes dissipations. Pourquoi d'ailleurs ne l'assembleroit-on que pour lui annoncer de grands maux, & lui demander des remedes? Elle pourroit toujours se réunir,

(*a*) Edit du mois d'Août 1784. Edit du mois de Décembre 1785.

ne fût-ce que pour voir le tableau fidele & consolant de la prospérité publique. Que ces assemblées seroient sur-tout utiles, si elles pouvoient être rapprochées & périodiques! Alors éclateroient la confiance réciproque & tout le dévouement de vos sujets : Votre Majesté a tant de droits sur eux : Elle se montrera avec des réformes, des économies austeres, des comptes rendus avec des simplicité & avec des conseils pour toutes les branches de l'administration.

Sans les assemblées nationales, le bien du regne le plus long ne peut être qu'un bien passager. La prospérité d'un empire repose sur une seule tête. Dans notre antique monarchie qu'avons-nous à citer? Quelques hommes & quelques années éparses : &, quand il s'agit d'empires & de siecles, que sont quelques hommes & quelques années?

Toutes les annales du monde nous apprennent, que c'est dans le désordre des finances & la misere publique que les cœurs se refroidissent & que les trônes s'ébranlent. Les économies de Sully & les trésors de Henri IV. furent dévorés en peu de momens. *Hélas! nous travaillons en vain; il perdra tout*, disoit en soupirant sur son successeur ce bon roi, qui mérita le nom de pere de son peuple.

Les bienfaits des amis du genre humain ne sont pas plus durables qu'eux : mais Votre Majesté peut s'ouvrir une nouvelle carriere. Il est digne d'elle de se prolonger dans l'avenir & de regner sur la postérité. C'est à votre cœur que nous demandons des remparts tutélaires; &, en sollicitant pour votre royaume, nous plaidons encore plus pour votre puissance & pour votre grandeur. Vos états sont vastes & vos armées nombreuses; mais, sans des finances & des affaires bien ordonnées, tout devient impuissant. Assemblez la nation, & vous serez invincible; vos armes & votre médiation seront les sûrs garans de la paix universelle : l'amour de votre peuple pour votre personne & l'esprit national sont d'inépuisables sentimens. Rien n'est jamais perdu, parce que l'honneur lui reste; & V. M. trouvera au milieu des états-généraux des sujets

fidèles, animés de cette fierté antique, qui ne vouloit jamais, après une défaite, entendre parler de paix.

Charlemagne, malgré ses conquêtes & ses courses rapides de l'Elbe aux Pyrénées, tenoit ces assemblées fréquentes & célebres, où se posoient les fondemens de notre police ecclésiastique & civile. Que Votre Majesté parcoure les monumens des assemblées nationales : elle y trouvera des vues d'ordre & de sagesse, qui feroient honte aux prétendues lumieres de ce siecle. Si elles n'ont pas produit des effets plus heureux, c'est qu'elles ont été convoquées rarement, tenues avec défiance, & séparées sans précaution. Mais les éloigner ou les craindre, les calomnier comme ennemis de votre autorité, c'est, au témoignage d'un judicieux historien (*a*), commettre un crime envers *Dieu, le roi & la chose publique*. Il pouvoit les juger, puisqu'il avoit vu les états-généraux de Tours témoigner dans les plus sensibles expressions (*b*), qu'ils feront *prêts & appareillés de cœur, corps voulenté & courage, sans y rien espargnier en façon & maniere, que le roi notre souverain seigneur aura cause de soi contenter de son bon & loyal peuple.*

Ce même auteur, qui n'avoit pas sans doute appris à la cour de Louis XI à dissimuler la vérité, pensoit que notre roi est le seigneur du monde, qui devoit le moins dire : *j'ai privilege de lever sur mes sujets ce qui me plaît : car ne lui, n'y autre là.* Il pensoit au contraire que ceux qui vouloit le louer & l'aggrandir, devoient lui prêter cet autre langage : *j'ai les sujets si bons & si loyaux, qu'ils ne me refusent chose que je leur sache demander, & suis plus craint, obéi & servi de mes sujets, que nul autre prince qui vive sur la terre, & qui plus patiemment endurent tous maux & toutes rudesses, & à qui moins il souvient de leurs dommages passés.*

A Dieu ne plaise, Sire, que les évêques de votre royaume puissent jamais souffrir, qu'on veuille diminuer l'éclat de votre couronne ! ils

(*a*) Comines, liv. 6, ch. 18.
(*b*) *Recueil général des états*, p. 134.

portent tous dans leurs cœurs le serment, qu'ils vous ont prêté : la reconnoissance est pour eux un devoir religieux; ils ne travaillent qu'à vous faire regner dans les cœurs & dans les consciences. Eh! dans quel lieu votre autorité pourroit-elle avoir plus de défenseurs que dans nos assemblées ! le trône & l'autel reposent sur les mêmes bases, & n'ont que les mêmes ennemis.

Nous détestons cet esprit turbulent du siecle, qui va chercher des maximes étrangeres, inappliquables aux lieux, aux mœurs & à nos loix. Les réformateurs sans doctrine ni expérience, les imitateurs serviles de tous les usages frivoles sont pour nous dans la même classe, parce qu'ils n'ont tous que le même esprit.

Nous sommes François, Sire, & nous sommes monarchiques : nous ne connoissons pas de plus beaux titres, & l'amour pour nos rois est le premier de nos sentimens; ils exercent un ministere, dont la fin, selon l'oracle du dernier siecle, est *la gloire de Dieu & le bonheur des peuples* (*a*). Le ciel les fait regner & sur nous & pour nous; & notre félicité est un devoir, dont ils lui rendront un jour un compte rigoureux. Voilà ce que la religion consacre & récompense : Mais la nature l'enseigne jusques dans le fond des montagnes & des forêts. *Si tu es un dieu*, disoit un peuple barbare à un célebre conquérant, *tu dois faire du bien aux hommes.* (*b*)

Nos fonctions sont sacrées, lorsque nous montons à l'autel pour faire descendre les bénédictions célestes sur les rois & sur leurs royaumes : elles le sont encore, lorsqu'après avoir annoncé aux peuples leurs devoirs, nous représentons leurs droits; lorsque nous portons la vérité aux pieds du trône, & qu'en sollicitant pour les affligés & pour les absens privés de leur état ou de leur liberté, nous réclamons la justice du prince. De saints pontifes ont tant de fois intercédé pour leur peuple, & fléchi des conquérans, des rois,

(*a*) Bossuet, *Polit. de l'Ecriture-Sainte.*
(*b*) Quint. Curt. liv. 7. ch. 8.

des empereurs ! n'aurions nous pas aujourd'hui cette tendre sollicitude pour cette nation chrétienne & catholique, qui, depuis tant de siecles, se plaît à respecter l'église & ses ministres ? Le clergé de votre royaume vous tend des mains suppliantes : il est beau & touchant de voir la force & la puissance céder à la priere.

Quelques provinces ont déjà fait entendre leurs réclamations ; & V. M. les a reçues avec bonté. Le clergé de France a cru devoir au bien de votre service & à la gloire de votre regne un témoignage éclatant de zele & de fidélité. Les tribunaux sont dans le silence & dans l'éloignement. Daignez, Sire, leur rendre une activité, sans laquelle la religion du législateur ne peut être éclairée : ne vous privez pas plus long-tems de leurs lumieres, & ouvrez à leurs voix tous les accès du trône : il ne vous restera plus alors que d'entendre la voix de la nation.

Recevez, Sire, par notre bouche, ses immortelles actions de graces, pour lui avoir promis ses anciennes assemblées. La restauration de l'ordre & de la paix rend ce bienfait nécessaire : plus il sera prompt, plus il sera utile ; plutôt vous serez proclamé l'ami du genre humain, le bienfaiteur des générations présentes & futures ; plutôt vous recevrez le dévouement entier de votre peuple. Les maux sont grands ; mais les remedes le sont encore plus : car la gloire de V. M. n'est pas d'être roi de France, mais d'être roi des François ; & le cœur de vos sujets est le plus beau de vos domaines.

La réponse que le roi a faite à ces remontrances, a paru satisfaisante ; & dans un second mémoire, présenté en conséquence, le clergé rappelle au roi les promesses qu'il lui a faites, & en presse l'accomplissement. On y lit ce passage remarquable. *La prospérité de votre royaume, & la gloire de votre regne sont inséparables & sont l'objet de nos vœux & de nos démarches : nous connoissons trop le siecle, pour nous laisser*

entraîner ou séduire : nous savons, depuis l'origine de la monarchie & le sacre du premier roi chrétien, quels sont les fils ainés de l'église, ses fideles & généreux protecteurs, & ce que nous leur devons à tant de titres. C'est dans des momens orageux, où les esprits s'agitent & se jettent dans les extrêmes, que notre ministere est sur-tout nécessaire. Si, en qualité de citoyens du premier ordre de l'état, nous pouvons nous appercevoir de tous les événemens; comme ministres d'une religion, regle infaillible de tous les devoirs, nous devons donner l'exemple d'une obéïssance éclairée & d'une franchise respectueuse : c'est à des hommes, qui par état doivent être amis du silence, de la solitude, de l'ordre & de la paix, qu'il appartient au milieu des clameurs & du tumulte de faire entendre la voix ferme & tranquille de la justice & de la vérité. Notre seule ambition doit être de servir la religion, les souverains & leurs sujets : nous n'avons d'autre maniere de vous plaire que de vous être utiles; & nous serons encouragés dans nos peines & dans nos travaux, lorsque V. M. daignera nous témoigner que nos remontrances sont légitimes, que notre zele lui est agréable, & qu'elle connoît l'esprit qui nous anime, parce que notre amour & notre fidélité pour votre personne sacrée, sont également pour nous un sentiment & un devoir. Il n'a pas été question, comme on l'avoit crû, de l'affaire des protestans, peut-être parce qu'elle avoit été traitée complettement dans la *Réponse à la grande question, &c. ou Discours à lire au conseil en présence du roi, par un ministre patriote,*

sur le projet d'accorder l'état civil aux protestans. (*a*)

On évalue, d'après le calcul des assemblées provinciales établies dans l'Isle-de-France, en Picardie, dans la Beauce, le désastre du 13 Juillet dernier à la perte de 80 millions. Le roi, profondément affligé de cette calamité, vient de faire ouvrir une loterie de 12 millions, à laquelle il à réuni un présent de 12 cents mille livres pour soulager d'abord les malheureux cultivateurs. — Le zele & la sollicitude de M. l'archevêque de Paris, ne pouvoient rester inactifs dans ces tristes conjonctures. Le charitable pasteur vient de publier un mandement qui ordonne une quête générale dans la capitale & tout le diocese. On ne peut lire sans attendrissement ce mandement, où l'on reconnoît toujours l'éloquence douce, sensible & pathétique, qui est l'expression de l'ame de Mgr. l'archevêque de Paris. » Un fléau, dit ce respectable » prélat, dont la génération présente n'a- » voit point vu d'exemple ; un fléau pareil » à l'une de ces plaies terribles qui frappe- » rent autrefois l'Egypte, s'est donc étendu, » N. T. C. F. autour de cette capitale, sur » plus de cinquante lieues de pays, & sur les » campagnes les mieux cultivées du royau- » me. *Le Seigneur a fait gronder son ton-* Exod. IX.
» *nerre* (car telle est la ressemblance de ces 23.

(*a*) Cet ouvrage, plein de faits curieux, se ressentoit des défauts que la précipitation de la rédaction avoit rendu inévitables : dans l'édition qu'on en a faite à Liege, chez Tutot, 1788, in-8vo., ces défauts ont disparu ; cette édition est de plus distinguée par l'addition de plusieurs observations importantes.

„ deux événemens, que nous pouvons em-
„ ployer ici les mêmes expressions que l'his-
„ torien sacré) *le Seigneur a lancé la grêle*
„ *& les éclairs; la grêle & le feu se préci-*
„ *pitoient en même tems, & la grêle étoit*
„ *d'une si énorme grosseur, que les hommes*
„ *ne se souviennent pas d'en avoir jamais*
„ *vu de semblable, & elle a frappé tout ce*
„ *qui étoit sur la surface de la terre.* Les bleds,
„ les fruits, les arbres, les vignes, tout à
„ été renversé, brisé, anéanti. Des plaines
„ florissantes, qui étoient couvertes des plus
„ riches moissons, ont été transformées tout-
„ à-coup en déserts stériles. Les créatures
„ même vivantes n'ont-elles pas été mena-
„ cées d'en être les victimes? Et si cette
„ tempête n'eût pas éclaté dans un jour & à
„ une heure où la religion a coutume de
„ rassembler les peuples dans les temples,
„ combien d'hommes eussent péri sous les
„ coups de ce redoutable fléau?..... Non,
„ la calamité n'est point exagérée. Nous en
„ avons reçu de toutes parts les détails les
„ plus lamentables. Un grand nombre de
„ familles éplorées sont venues elles-mêmes
„ déposer leur douleur dans notre sein; &
„ combien, N. T. C. F., combien vous
„ auriez été touchés de la maniere atten-
„ drissante dont elles nous exprimoient leur
„ désolation! Plus de soixante-dix paroisses
„ dans le seul diocese de Paris se trouvent
„ réduites aux dernieres extrémités de la
„ misere; les malheureux cultivateurs ont
„ tout perdu; une multitude innombrable
„ de pauvres journaliers sont sans travail,
„ & leurs pasteurs enveloppés eux-mêmes
„ dans ce désastre, gémissent de n'avoir plus

„ à leur donner d'autre marque de leur com-
„ misération que des larmes. » (*a*)

Une idée qui pourra paroître singuliere, est celle de l'académie des sciences, qui prétend lever une carte du pays grêlé & non grêlé. C'est ce que nous annonce une

---

(*a*) Le célebre & éloquent Fléchier, trace dans sa 3e. *Exhortation*, un tableau semblable, & qu'on peut appliquer en entier aux circonstances présentes. „ Représentez-vous ces pays que les grê-
„ les & les sécheresses ont désolés; dont la terre
„ & le ciel semblent avoir conspiré la ruine; où
„ l'on ne peut ni recueillir, ni même semer;
„ où l'on n'a ni assistance pour le présent, ni
„ ressource pour l'avenir; & où la misere est
„ d'autant plus grande, qu'on ne voit pas de
„ moyens de la soulager, ni d'espérance d'en
„ sortir. Représentez-vous quarante paroisses
„ dans la disette générale de toutes choses, qui
„ n'ont pour toute nourriture que le pain de
„ douleur, & l'eau de leurs larmes; *où ceux*
„ *qui donnoient autrefois l'aumône, sont obligés*
„ *de la demander, sans que personne la leur don-*
„ *ne*; & où tant de familles malheureuses n'ayant
„ ni la commodité de vivre, ni la force de tra-
„ vailler, ne peuvent qu'implorer votre secours
„ pour dernier remede. Figurez-vous des ma-
„ lades dans la derniere extrémité, n'ayant
„ pour soutenir leur défaillance qu'un peu de
„ pain capable de les étouffer, mourir de faim
„ plutôt que de maladie, *pour aller rendre*
„ *compte à Dieu de leur patience, & pour aller*
„ *peut-être accuser votre insensibilité, si vous re-*
„ *fusez de les assister*. Quelle pitié de voir des
„ enfans de quatre mois sevrés par nécessité, à
„ qui les meres affligées n'ont à donner pour
„ tout aliment qu'un peu de pain noir trempé
„ dans de l'eau, perdre la vie presque aussi tôt
„ qu'ils l'ont reçue! Heureux de mourir dans
„ un âge innocent, & malheureux d'être les
„ victimes de la dureté & de l'inhumanité des
„ riches. „

lettre de l'abbé Teſſier adreſſée à différens journaliſtes & conçue en ces termes :

L'académie royale des ſciences, monſieur, deſirant connoître & conſtater tout ce qui a rapport à l'orage du 13 de ce mois, a nommé MM le Roi, Buache & moi, pour s'en occuper. Cette compagnie ſe propoſe de joindre, à l'expoſé des faits phyſiques, la carte des pays ravagés & de ceux, qui, ſitués entre des bandes grêlées, auront été épargnés. Elle prie en conſéquence les perſonnes de Paris qui ont quelques renſeignemens, de vouloir bien en envoyer des copies à M. le marquis de Condorcet, ſon ſecrétaire perpétuel, hôtel de la monnoie. Celles qui réſident en province auront la bonté de lui faire parvenir leurs obſervations par la poſte, en les adreſſant au miniſtre de la maiſon du roi. L'académie recevra avec reconnoiſſance tout ce qui lui ſera envoyé, perſuadée qu'on ne lui enverra rien que d'exact. Elle regardera comme complettes les notes qui indiqueront le nom des pays, leur poſition relativement à une montagne, à une riviere, à un vallon, à un bois, à une forêt; l'heure de l'orage, la forme, le poids & la groſſeur de la grêle ou des glaçons, leurs effets ſur les hommes, ſur les animaux, ſur les bâtimens, ſur les arbres, ſur les plantes cultivées; la force & la violence du vent, prouvées par ſes effets; les degrés du barometre & du thermometre, au moment de l'orage & les deux jours précédens. S'il étoit tombé de la grêle avant ou après l'époque du 13, il ſeroit bon d'en inſtruire auſſi l'académie & de lui en donner des détails.

L'académie Françoiſe dans ſa ſéance de Jeudi dernier, a décerné le prix d'utilité à l'ouvrage *des Opinions religieuſes* de M. Necker. Ce jugement n'a pas laiſſé que de ſcandaliſer beaucoup de perſonnes qui étoient bien éloignées de s'y attendre. On le regarde comme l'effet d'une faveur mendiée par des dîners & des ſollicitations indirectes. C'eſt une nouvelle ſottiſe à reprocher à une ſociété qui devroit ſe piquer de réunir dans

ſon ſein les meilleurs connoiſſeurs & les juges les mieux inſtruits. Il eſt vrai que les membres les plus eſtimables & les plus eſtimés, craignant de partager le ridicule & la honte d'une pareille décision, ſe ſont abſtenus d'aſſiſter à cette ſéance. — *Le bienné*, ouvrage réimprimé, & formant deux feuilles d'impreſſion, vient de faire enlever quatre libraires, qui après être reſtés 14 jours à la force, ont été conduits le 4 au matin à Charenton. Ce ſont les libraires Gatey, Déſauges, Denet & Devaux. Une femme, libraire du palais, a été auſſi, pour avoir vendu quelques ouvrages, conduite ſans forme de procès, à la maiſon de ſainte Pelagie. Trois autres perſonnes gémiſſent dans les priſons pour la même cauſe.

MORTS.

M. Raymond de Durfort, archevêque de Beſançon, eſt mort à Paris, à la fin du mois de Juillet. Il étoit né en 1725, & avoit occupé avant le ſiege de Beſançon, ceux d'Avranches & de Montpellier.

M. le maréchal de Richelieu, a enfin ſuccombé au poids de ſes années. Il eſt mort à Paris, le 7 de ce mois, à huit heures du ſoir, dans la 93eme année de ſon âge. Deux jours avant, il diſoit : » Je crois que ſi l'on » m'apprenoit que les troubles qui agitent » la France ſont finis, & que tout eſt rendu » au calme de la paix, je remonterois la ma- » chine pour vivre encore pluſieurs années ».

Guillaume de Rochefort, membre de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, né à

Lyon en 1731, connu avantageusement dans la littérature par une traduction en vers de l'*Iliade* & de l'*Odyssée* d'Homere, une *Histoire critique des opinions des anciens & des systêmes des philosophes sur le bonheur*, des *Poésies diverses contre le systême des matérialistes*, un *Poëme sur la mort de l'impératrice Marie-Thérese*, deux tragédies, *Electre* & *Pénelope*; vient de mourir à Paris. Il avoit de l'érudition en plus d'un genre. A la connoissance du Grec & du Latin il joignoit celle de l'Italien & de l'Anglois. En général il étoit plus disposé à estimer les beautés des anciens que celles des modernes. Il écrivoit avec plus de pureté que de chaleur, & plus de facilité que de force. Son style en prose a de la correction & même de l'élégance; mais ses vers manquent souvent de vigueur. C'est à ce défaut qu'on doit attribuer la sévérité avec laquelle sa traduction d'Homere a été jugée par quelques lecteurs qui n'ont pas réfléchi, sans doute, à la prodigieuse difficulté d'une telle entreprise, & au courage constant & soutenu qu'elle demande.

Le nommé William Ridley, mort dernièrement à Selkirk, en Ecosse, à l'âge de 116 ans, est une de ces exceptions rares qui prouvent que tous les tempéramens ne succombent pas aux excès même les plus léthiferes. Dans les premieres années de sa vie, il faisoit la contrebande, & étoit le buveur d'eau-de-vie le plus intrépide. On l'a souvent entendu dire qu'il n'avoit jamais bu un seul verre d'eau. Il s'enivroit fréquemment plusieurs jours de suite. Après avoir atteint l'âge de 90 ans, il a eu un de ces accès d'intem-

pérance, & but pendant 15 jours sans se coucher. Il épousa sa troisieme femme à l'âge de 95 ans, & il a conservé sa mémoire & son bon sens jusqu'au dernier moment. Pendant les 2 dernieres années de sa vie, il s'est soutenu principalement en buvant des liqueurs fortes, dans lesquelles il trempoit un peu de pain.

NOUVELLES DIVERSES.

On apprend de Paris, que le roi a déclaré ministres d'état, le comte de Brienne, secrétaire d'état, ayant le département de la guerre, & le comte de la Luzerne, secrétaire d'état, ayant le département de la marine, lesquels ont pris séance au conseil d'état, le 3 de ce mois. Le même jour, le duc de Guines, lieutenant-général, membre du conseil de la guerre, a prêté serment entre les mains de sa majesté pour le gouvernement d'Artois, vacant par la mort du maréchal de Levis. — Dans la relation de la journée du 17 Juillet, que l'amiral Greigh, a envoyée à sa cour, il prétend n'avoir perdu qu'un vaisseau & en avoir pris un. — On voit assez par les notes que M. de Nolcken à remises à la cour de Pétersbourg, que la Suede se flatte d'obtenir de grands avantages. Dans cette note le roi demande „ 1°. qu'afin d'em-
„ pêcher à l'avenir les ministres étrangers
„ de se mêler des affaires intérieures d'un état
„ indépendant, le comte de Rasumosky
„ ministre de S. M. l'impératrice de Russie
„ soit puni exemplairement, pour avoir em-
„ employé en Suede toutes sortes de moyens
„ illicites d'y troubler la tranquillité, l'or-

„ dre & la bonne harmonie ; 2°. que S. M. „ impériale, en dédommagement des frais „ que le roi a été obligé de faire pour les „ préparatifs des guerre, lui cédera toute „ la partie de la Finlande & de la Carélie, „ avec le gouvernement & la ville de Kex-„ holm, sur le même pied que ces pays „ ont été donnés à la Russie par les trai-„ tés de Nystadt & d'Abo, & de maniere „ que Susterbek fasse désormais la fron-„ tiere des deux empires ; 3°. que S. M. „ impériale accepte la médiation du roi de „ Suede pour faire sa paix avec la Porte-„ Ottomane, & donne au roi le plein-„ pouvoir, d'offrir à la Porte la restitution „ de la Crimée, & la fixation des limites „ sur le même pied qu'elles ont été éta-„ blies par le traité de paix de 1774 ; ou „ dans le cas qu'il ne pourroit parvenir à „ contenter la Porte par ces conditions, de „ lui proposer de régler les frontieres, comme „ elles l'étoient en 1768 avant la guerre ; „ qu'enfin pour sûreté de ces offres, sa ma-„ jesté impériale fasse rentrer sa flotte ar-„ mée & les vaisseaux détachés qui croisent „ dans la Baltique, retire ses troupes de „ terre des provinces ci-dessus désignées, „ & donne son consentement à ce que la „ Suede reste armée jusqu'à la conclusion „ de la paix entre la Russie & la Porte. A „ la fin de cette note, il étoit ajouté que „ le roi de Suede attendoit pour réponse „ un *oui* ou un *non* „. — L'archevêque de Malines a reçu un arrêt civil, qui lui donne la ville pour prison. On dit la même chose de l'évêque d'Anvers. Le ministre plénipotentiaire a adressé une dépêche aux états pour

pour les avertir des emprisonnemens faits & à faire. L'avocat van der Noot, & quelques autres ont eu le bonheur de se sauver. — Le directeur du séminaire-général, M. Jacques Houcke *, & les deux sous-directeurs ont renoncé à leurs emplois & ont quitté ce nouvel établissement — Le magistrat de Louvain va se pourvoir en maintenue au conseil-souverain de Brabant, contre la translation des facultés de droit, de médecine & de philosophie de l'université à Bruxelles; vû que Jean IV, en sa qualité de duc de Brabant, fixa à perpétuité, pour lui & ses successeurs, le siege de l'université dans la ville de Louvain.

* 1 Mai, p. 65.

☞ *J'ai lu la* Suite des Observations de M. de Limbourg sur les eaux de Tongres & de Spa, *insérée dans* l'Esprit des Journaux. *Août, p.* 261. *Sans déroger au mérite des recherches du savant académicien, je crois que les raisons que j'ai alléguées en faveur de l'ancien & commun sentiment* *, *restent toujours hors d'atteinte. Le public impartial en jugera d'une maniere plus décisive que moi.*

* 1 Août. p. 515, & autres cités *Ibid.*

L'*oignon* est le mot de la derniere énigme.

Je suis le blanc époux d'une brune maîtresse,
Pour me l'ôter du sein, il me faut déchirer;
Quoique je l'aime fort, lorsqu'elle me caresse,
Tout muet que je suis on m'entend murmurer.
Je cache les secrets, & si je les découvre,
Je souffre également & le bien & le mal.
J'ai par-tout de l'emploi dans les champs, dans le Louvre,
Je sers à la maîtresse, à l'amant, au rival.

TURQUIE.	*Constantinople.*	601
	Tanger.	*ibid.*
	Alger.	602
RUSSIE.	*Pétersbourg.*	603
POLOGNE.	*Dantzig.*	608
SUEDE.	*Stockholm.*	609
DANEMARCK.	*Coppenhague.*	613
ITALIE.	*Naples.*	
ANGLETERRE.	*Londres.*	614
ESPAGNE.	*Madrid.*	547
ALLEMAGNE.	*Vienne.*	618
	Magdebourg.	624
	Bonn.	*ibid.*
PAYS-BAS.	*La Haye.*	*ibid.*
	Louvain.	625
FRANCE.	*Paris.*	627
Morts		645

TABLE

Alphabétique des matieres de Littérature, depuis le 1 Mai 1788.

ANalyse & examen du systême des philosophes économistes; par un solitaire, 15 Août, 571
Avis de l'empereur Basile le Macédonien, *à Léon, son fils & son collegue; traduits du Grec; par M. l'abbé Cavoleau*, 15 Août, 582
Autorité (de l') des deux puissances, 15 Août, 593
Aux Bataves, sur le stathoudérat, 15 Juin, 320
Behaim (Martin), ses droits sur la découverte de l'Amérique, 1 Mai, 20
Causes célebres & intéressantes (Abrégé des) avec les jugemens qui les ont décidées; par M. Besdel, 15 Juillet, 427
Considérations sur la guerre actuelle des Turcs; par M. de Volney, 15 Juin, 269
Développement du Catéchisme des dioceses de Cambrai, de Liege & de Namur, 15 Août, 578
Dictionnaire critique de la langue Françoise; par M. l'abbé Féraud, 15 Juillet, 435
Dictionnaire de danse, &c. 15 Août, 589
Dispensationum episcopalium (Facta) historica, ex tribus primis sæculis collecta & vindicata, 1 Mai, 15
Dissertazione, *&c. Dissertation sur l'antiquité*

du précepte qui défend les œuvres serviles, dans les journées de fête; Par D. G. Bertalazone, 15 Août, 591

Elémens de l'histoire ecclésiastique, 15 Août, 592

Eleve (l') du plaisir; par M. Pratt, 15 Juillet, 430

Epitaphe de l'université de Louvain, 1 Août, 568

Esprit de la Jurisdiction ecclésiastique; par l'abbé Gessari, 1 Juillet, 372

Essai sur les Pays-Bas Autrichiens. Traduit de l'Anglois de M. Shaw, 1 Août. 491

Etalons (Découverte d') justes, naturels, invariables & universels, pour une réduction & une parfaite uniformité de tous les poids & mesures, &c. &c. &c.; par M. Collignon, 15 Juillet. 432

Evêques, ne peuvent être sacrés sans l'intervention du souverain Pontife, 1 Juillet. 372

Exposition raisonnée de la théorie de l'électricité & du magnétisme, d'après les principes de M. Æpinus... Par M. l'abbé Hauy, 15 Juillet. 415

Fable. Le Rossignol & le Prince, 15 Juin. 271

— *La Poule & ses petits*, 15 Août. 594

Fluide électrique (Essai sur le), considéré comme agent universel; par M. le comte de Tressan, 15 Juillet. 411

Grace (de la) & de la prédestination; par M. de Fontenai, 15 Août. 587

Imitatione Christi (de), libri quatuor, ad germanam lectionem reducti. Edidit Nicolaus Beauzée, 15 Mai. 104

Importance (de l') des Opinions religieuses ; par M. Necker, 1 Mai, 51
1 Juin, 176
1 Juillet, 346
Journal ecclésiastique ; par M. l'abbé Barruel, 1 Août, 560
Isidore de Séville (St), a donné son nom à la collection des conciles & décrétales, 15 Août, 596
Ispahan, longitude de cette ville, 1 Juillet, 395

Mandement de l'archevêque de Paris, 15 Août, 641
Manifeste de la Porte Ottomane contre la cour de Vienne, 15 Mai, 113
Maroc, notice de cet empire, sa population, son gouvernement, 1 Juin, 208
Mélange de vers & de prose ; par le C. François d'Hartig, 15 Juillet, 418
Mélanges Helvetiques, 1 Août, 514
Mémoire sur cette question : Quels seroient les moyens compatibles avec les bonnes mœurs d'assurer la conservation des bâtards, & d'en tirer une plus grande utilité pour l'état ; par M. de Bousmard, 1 Mai, 13
Mémoires de François, baron de Trenck, commandant des Pandoures, 1 Juillet, 345
Moineau blanc, trouvé par M. B. 15 Juillet, 487

Nonce de Cologne, son ambassade auprès du roi de Prusse, 1 Juillet, 384
Note sur l'usage de la Porte, d'emprisonner les ministres des cours étrangeres, lorsqu'elle entre en guerre, 15 Mai, 123
— *sur le chant du coq*, ibid. 141

— *sur la mauvaise foi des princes Maures*, 1 Juin, 206
— *sur l'arsenal de Venise*, 15 Juin, 286
— *sur les Basaltes*, 1 Août, 561
— *ur le fils du roi de la Cochinchine*, ibid.
— *sur les débris de vaisseaux trouvés dans les terres*, 15 Août, 616
565
Notice biographique & littéraire de M. de Buffon, 1 Mai, 77
15 Mai, 153
— *de M. Malvin de Montazet, archevêque de Lyon*, 15 Mai, 150
— *de M. de la Tour*, ibid. 152
— *du C. de Chesterfield*, 15 Juillet, 430
— *de M. Dinouart*, 1 Août, 560
— *de M. de Rosset*, ibid. 566
— *de M. de Rochefort*, 15 Août, 645

Observations sur le sillonnement des Lunettes, 15 Mai, 111
——— *sur la fontaine de Tongres*, 1 Août, 515
Oeuvres de M. François de Salignac de la Mothe Fénelon, 15 Mai, 101
Oraison funebre d'excell. & révérend. Sgr. Paul d'Albert de Luynes, cardinal, &c. par M. l'abbé le Gris, 1 Juillet, 351
——— *de Mgr. Phélypeaux d'Herbaut, patriarche, archevêque de Bourges; par M. l'abbé Fauchet*, 1 Juillet, 353
Organi mulici (laus), 1 Mai, 30

Peintres (le grand livre des); ou *l'art de la peinture, considéré dans toutes ses parties, & démontré par ses principes, &c. par Gérard de Lairesse*, 15 Mai, 109
Pistoye, disgrace de l'évêque de cette ville, 15 Mai, 126

1 Juillet, 371
Pôle du Nord, s'il est possible de le franchir, 1 Juillet, 378
Procès de Warren Hastings, &c. &c, 15 Juin, 286
15 Août, 616
Recherches historiques sur les Maures, & histoire de l'Empire de Maroc; par M. Chénier, 1 Juin, 206
Réflexions sur l'argent qu'on envoie dans la capitale du monde chrétien, 1 Mai, 44
— *sur le mépris de la Religion*, ibid. 51
— *sur l'administration des biens ecclésiastiques*, 15 Mai, 127
— *sur l'inoculation de la petite-vérole*, 1 Juin, 238
— *sur les trésors des églises*, 15 Juin, 285
— *sur le patriotisme du clergé de France & l'emploi qu'il fait de ses biens*, ibid. 300
— *sur la liberté de la presse*, ibid. 320
1 Août, 561
— *sur l'emploi des fusils-à-vent*, 1 Juillet, 381
— *sur les espions*, ibid. 383
— *sur le peu de concorde qui regne aujourd'hui entre mari & femme*, ibid, 397
— *sur l'association de M. Bergier aux encyclopédistes*, 15 Juillet, 439
— *sur la servitudes des Negres*, 1 Août, 542
Remous, *terme de marine*, 1 Août, 527
Réponse à la grande question, &c. ou Discours à lire au conseil en présence du Roi, sur le projet d'accorder l'état civil aux protestans, 15 Août, 640

Sabacs, notice de cette ville, 15 Mai, 134
Séminaire protestant à Lausanne, 1 Juillet, 399

Sentimens d'une ame pénitente, revenue des erreurs de la philosophie moderne, &c.; par M. de Besombes de St. Geniès, 1 Juillet, 359
Tableau général de l'Empire Ottoman; par M. d'Ohsson, 1 Mai, 17
Théâtre incendié, 1 Mai, 76
— *autre désastre théâtral*, 1 Juillet, 396
— *autre*, 15 Août, 617
Théâtre de la guerre entre les trois Empires, 15 Mai, 111

Vaillant (M.) son voyage au cap de Bonne-Espérance, 15 Mai, 139
15 Juin, 327
Véritable nature du mariage, 1 Août, 509
Vie de Frédéric II, roi de Prusse, 15 Mai, 83
1 Juin, 163
15 Juin, 243
— *de Frédéric baron de Trenck, écrite par lui même*, 1 Juillet, 331
— *de madame de Maintenon, institutrice de la royale maison de S. Cyr*, 15 Août, 585
— *de la vénérable mere Anne de Jesus; par M. l'abbé de Montis*, 15 Août, 590
Vie de l'homme (la) respectée & défendue dans ses derniers momens, &c. par M. Thiery, 1 Mai, 3
Voyage d'Auvergne; par M. Le Grand d'Aussy, 1 Août, 501